



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
ଋତୁଧର
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES
HUMAINES



ଋତୁଧର
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
ESPACE, CULTURE ET DEVELOPPEMENT

ଋତୁଧର
SPECIALITE : LINGUISTIQUE

ଋତୁଧର
OPTION : DESCRIPTION LINGUISTIQUE

ଋତୁଧର
MEMOIRE DE DEA

ଋତୁଧର

THEME DE RECHERCHE

**ETUDE LINGUISTIQUE DES PRATIQUES
LANGAGIERES LIEES A LA CORRUPTION
MILIEU FɔN AU Bénin**

Présenté par:

Mahoutondji Peggy. Nina GBETO

Sous la Direction de:

Prof. Dr. Flavien GBETO

Professeur Titulaire de Linguistique
et d'Etudes Africaines et

Directeur Scientifique du LABODYLCAL

Université d'Abomey- Calavi

Février 2014

DEDICACE

A ma fille Graciella

Je dédie ce travail

REMERCIEMENTS

Me voici à la fin de mon travail!

S'il est un devoir dont je dois m'acquitter, c'est bien celui de manifester mes sentiments de reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Ainsi, je remercie très sincèrement, le Professeur Flavien GBETO, directeur du présent mémoire, pour son soutien pour la conception, l'organisation et la rédaction du travail, malgré le peu de temps dont il dispose.

- A ma mère Isabelle GBETO
- Je remercie également:
Tous les professeurs du Département des Sciences du Langage et de la Communication
- les autres Professeurs de la FLASH (Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines)
- A mon mari SAKA Jean-Luc
- Au Dr Hervé KOMBIENI, pour ses conseils et sa contribution
- Au Docteur Rogatien TOSSOU
- A tous les membres du Projet ELIJUC
- Ma sœur Carmelle GBETO, son mari Moubarack CHITOU et ses enfants Immanuel et Gaël ;
- Mes camarades de promotion

Que Dieu vous bénissent tous !

ABBREVIATIONS

DET : Déterminant

NEG : Négation

INTERROG. : Interrogation

PREP : Préposition

INTERJ : Interjection

POSS. : Possessif

FUT: Futur

HAB.: Habituel

PLR.: Pluriel

INDEF : Indéfini

CONJ : Conjonction

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Chapitre I Généralités, Cadre théorique et méthodologique de la recherche

I.1. Aperçu sur la langue d'étude

I.2. Motivations du sujet d'étude

I.3 Quelques indications sur l'approche théorique et méthodologique de la recherche

I. 4. Les objectifs et hypothèses et de recherches

I.5. Les Clarifications conceptuelles

Chapitre II Etude métaphorique des termes liés à la corruption en milieu fon

II.1 Les formes élémentaires de la corruption en milieu fon au Bénin

II.2 Analyse des métaphores conceptuelles liées à la corruption en milieu fon

Chapitre III. Perspectives pour une lutte efficace contre la corruption au Bénin

III.1 Approches de solutions d'ordre général

III.2 Autres types d'approches de solutions

Conclusion

Références bibliographiques

Annexes

INTRODUCTION

Dans ce travail, nous nous sommes intéressés à l'analyse des termes désignant la corruption dans les discours de la langue fon. Nous allons montrer que les termes désignant les pratiques langagières peuvent véhiculer différents concepts qui sont des symboles analysables sur le plan métaphorique. Ce processus métaphorique, on le verra bien ; permet d'exprimer un mot à la place d'un autre mot par le processus de transfert métaphorique.

Le processus de la métaphore conceptuelle sur lequel nous nous basons dans le cadre de ce travail est conçu par Lakoff & Johnson (1980) qui le définissent comme : « un procédé de compréhension et de représentation d'une réalité d'un domaine donné en termes d'une réalité d'un autre domaine ». Ce processus existe dans beaucoup de langues appartenant à des familles ou aires linguistiques diverses. En anglais, par exemple si nous nous référons toujours à Lakoff & Johnson, nous dirons que, pour parler du concept *Argumentation* en anglais, on utilise des termes relatifs au domaine militaire, au concept *Guerre*. Ainsi, la métaphore conceptuelle du concept *Argumentation* dans la culture anglo-saxonne est une *Guerre*: « Your claims are « indefensible »_ (Vos affirmations ne peuvent pas être défendues). Nous pouvons également avoir les mêmes exemples en fongbe. Pour parler du concept de la corruption, on utilise des termes ayant trait à la manducation, au concept 'du ou duḍu' littéralement 'le fait de manger ou de trouver sa part dans quelque chose'. Ainsi, la métaphore conceptuelle du concept 'corruption', signifiant 'nuḍuḍonume' en fongbe est 'une manducation'. Ainsi nous pouvons donner l'exemple suivant : /Un ḍu to akwe/, [mot à mot je, manger, pays, argent], littéralement 'il a mangé la caisse de l'Etat'.

On comprend à travers cet exemple qu'il ne s'agit pas de la caisse qui a été mangé, mais surtout du contenu de la caisse, où dirons nous tout simplement : 'Il a détourné l'argent du pays'. Nous remarquons, que, en comparaison avec

l'exemple issu de l'anglais nous pouvons affirmer que le 'concept de la métaphore conceptuelle existe également en fongbe. Cette observation nous amène ainsi à nous interroger sur la place qu'occupent les termes relatifs aux pratiques langagières liées à la corruption dans les langues naturelles, principalement en fongbe, et à analyser leur impact sur la population et le fonctionnement des institutions.

Ainsi, toutes les réformes prises par l'Etat en vue d'une lutte contre le phénomène de la corruption, qui malgré tout prend de l'ampleur, nous avons jugé opportun d'apporter notre pierre à l'édifice en proposant d'analyser les pratiques langagières relatives à ce phénomène en milieu fɔn. Une telle étude, pense-t-on, nous permettra d'atténuer un temps soit peu le phénomène et de mieux le cerner.

Ce travail comporte, outre l'introduction et la conclusion, quatre chapitres :

- Le premier chapitre (1) sera consacré à la Généralité, au cadre théorique et méthodologique de la recherche. Dans ce chapitre, nous parlerons de l'approche sur la langue d'étude, c'est-à-dire le fongbe, et de la motivation du sujet d'étude. Ensuite, nous verrons l'approche théorique et méthodologique de la recherche, les objectifs et hypothèses de recherches.
- Dans le chapitre (2) nous allons également illustrer à l'aide des exemples précis le processus de la métaphore conceptuelle proposée par Lakoff & Johnson (1980), identifier en plus de cela les différentes formes de pratiques langagières existant au Bénin, et analyser l'impact de ses pratiques langagières sur la population Béninoise.
- Quant au troisième chapitre, il sera consacré aux perspectives pour une lutte efficace contre la corruption au Bénin. Nous donnerons des propositions d'approches de solutions d'ordre général, ensuite nous allons proposer par la suite d'autres types d'approches de solutions se référant à notre discipline en vue d'une diminution de la corruption au

Bénin. A la fin, nous proposerons en annexe un cas d'étude pour la lutte contre la corruption, qui se trouve être ici le Canada, qui pensons-nous pourrait servir d'exemple pour le Bénin.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre consacré au cadre théorique et méthodologique de la recherche, nous allons parler de l'aperçu sur la langue d'étude, le fongbe. Ensuite, nous aborderons la problématique et la motivation du sujet d'étude. Dans la section suivante, nous donnerons quelques indications sur l'approche théorique et méthodologique utilisée. Dans la dernière section, nous parlerons d'une part des objectifs et hypothèses de recherches, des résultats attendus, et d'autre part des clarifications conceptuelles. Il s'agira pour nous d'apporter des éclaircissements sur les concepts de : 'corruption', 'pratiques langagières', et 'métaphore', en nous référant aux ouvrages spécifiques en la matière et à certains auteurs bien précis. Mais avant d'en arriver là, nous allons présenter un aperçu sur le fongbe, qui est une langue gbe, selon la classification suggérée par Capo (1981, 1991). Mais dans le cadre de ce travail, nous nous sommes principalement intéressés au fongbe parlé à Abomey et à Ouidah.

I.1 Un aperçu sur la langue d'étude

Selon Capo (1981, 1991), le gbe est parlé en Afrique de l'ouest, dans les parties méridionales des Républiques du Ghana, du Togo, du Bénin et une partie du Nigéria. Il est subdivisé en cinq sous-sections en tenant compte des innovations phonologiques, morphologiques et syntaxiques :

- La section Bhe qui comporte les dialectes : Tɔwun, Awlan, Gbin, Peci, Kpando, Vhin, Ho, Aveno, Vo, Kpelen, Vɛ, Dayin, Agu, Fodome, Wance, Waci, Adangbe
- La section Gen représentée par les dialectes suivants : Gliji, Anexɔ, Ago
- La section Aja comporte les variétés dialectales : Dogbo, Stado, Hwe, Sikpi

- La section fon : Kpase, Agbome, Maxi, Gun, Weme
- Et la section Phla-Phera qui comporte les dialectes : Alada, Toli, Torin, Phela, Phla, Ayizo, Kotafon, Tsaphe

I.2 Motivations du sujet d'étude

Le continent Africain en dépit des ressources naturelles dont elle regorge demeure malgré tout le plus pauvre de la planète. L'une des raisons justifiant ce statut est liée à un grand mal qui ronge le continent Africain et empêche sa croissance, en clair son développement, c'est le phénomène de la : «corruption».

Au Bénin, la corruption a pris une ampleur considérable et, est ancrée aujourd'hui dans nos mœurs. La lourdeur administrative a également favorisé l'ampleur de la corruption. Le phénomène de la corruption est surtout lié aux comportements langagiers des Béninois, et à travers à leurs actes qu'ils posent face au phénomène de la corruption .Il prend chaque jour de l'ampleur malgré les discours prononcés et toutes les mobilisations organisées pour son éradication ou tout au moins sa régression, on est tenté d'affirmer que ce mal est récent.

Ainsi, vu toutes les actions menées en vue de sa régression ne doit-on pas chercher de régler le problème à la base, puisqu'il existe dans les langues africaines des expressions renvoyant à la corruption ou, véhiculant l'idée où l'intention de ce phénomène. Analyser et étudier ces différentes pratiques langagières, qui ne sont d'après nous que des métaphores conceptuelles qui favorisent la persistance du phénomène qu'est la 'corruption' permettront d'une part de le bien la cerner en vue de trouver des solutions idoines pour sa régression. Tout ceci permettra également d'atténuer un temps ce phénomène.

I 3. Quelques indications sur l'approche théorique et méthodologique de la recherche

I.3.1. Approche méthodologique

Notre approche méthodologique a consisté non seulement à consulter les différents travaux sur la corruption (thèses, livres, articles) et certains recueils de

proverbes et dictionnaires en langue fon, mais aussi à enregistrer au fur et à mesure toutes les informations qui ont été recueillies sur le terrain lors de notre recherche principalement à Abomey et à Ouidah .Pour ce faire, un questionnaire de recherche a d'une part été établie , nous avons également organisé des entretiens libres qui a pris en compte une grande variété d'acteurs aussi bien du côté des agents administratifs et des usagers. En dehors de cela, nous avons transcrit au fur et à mesure les termes, expressions, proverbes que nous entendons dans la conversation courante. A la fin, nous avons procédé à l'analyse scientifique des données recueillies sur le terrain.

I.3.2 Approche théorique

La linguistique cognitive, survenue dans les années 1980, a introduit une nouvelle perspective sur la métaphore, avec la parution du livre de Lakoff & Johnson (1980), qui la considère comme : « un mécanisme cognitif, fondamental dans notre compréhension du monde ». La définition de la métaphore qui se présente en linguistique cognitive est que la métaphore est *une projection sélective des traits d'un domaine conceptuel sur un autre* (voir par exemple Svanlund 2001, p. 10-11 et 14 -15 ; Ekberg 1993). Cette définition sera adoptée dans ce travail. C'est pour cette raison, que nous nous basons sur l'hypothèse de la base métaphorique de la grammaire telle que élaborée par ces deux auteurs. Ils ont également formulé une 'théorie de la métaphore conceptuelle'.

Les principes de base de la cette théorie sur la métaphore conceptuelle sont au nombre de trois :

- nous nous servons d'un savoir de base sur le monde matériel pour nous représenter le fonctionnement de la parole.
- « The essence of metaphor is understanding and experiencing one kind of thin in terms of another. (Metaphors We live By)

- Nous cherchons à comprendre quelque chose d'aussi complexe, d'aussi évanescent que le langage en l'apparentant à quelque chose beaucoup plus simple à visualiser et à analyser : la manipulation d'objets, la construction d'édifices (cf. les jeux de cube de l'enfant). G. Lakoff et M. Johnson notent à ce propos que :

We typically conceptualize the physical in terms of the non-physical that is, we conceptualize the less clearly delineated in terms of the more clearly delineated (Metaphors we live By59)

- Nous opérons très probablement ce que l'on pourrait appeler une «méta conceptualisation », c'est-à-dire une « conceptualisation seconde », à partir d'une conceptualisation première sur les bases de notre expérience physique de l'espace et de la matière et forts de notre capacité d'abstraction, nous avons construit un premier niveau de représentation psychique qui nous a permis de mettre en place des couples de notions primaires (anglais : basic level).

Ainsi, les idées majeures développées par G. Lakoff et M. Johnson (1980) constituent le cadre théorique de mon étude sur les métaphores conceptuelles. Le langage humain est donc un gage de l'intelligence de l'être humain, et un ensemble de signes abstraits qui ne dénotent pas toujours les choses abstraites. En fait, l'homme tend à exprimer ses pensées, ses émotions et ses actes de manière expressive et impressionnante de par les expressions imagées. On s'interroge si l'expression métaphorique est faite seulement pour la communication rhétorique et poétique où aussi pour penser et agir. G. Lakoff et M. Johnson (1980) centrent leur attention sur les liens mutuels entre la pensée et les procédés métaphoriques et indiquent la nécessité de penser métaphoriquement dans les actions et les communications quotidiennes :

We have found, on the contrary, that metaphor is pervasive in everyday life, not just in language but in thought and action. Our ordinary conceptual system, in terms of which we both think and act, is fundamentally metaphorical in nature. [...]. Our concepts structure what we perceive, how we get around in the world, and how we relate to other people. Our conceptual system thus plays a central rôle in defining our everyday realities

On a découvert, au contraire, que la métaphore est omniprésente au quotidien, non seulement dans le langage mais aussi dans la pensée et l'action. Notre système conceptuel ordinaire, qui nous permet de penser et d'agir, est fondamentalement métaphorique par nature. [...]. Nos concepts structurent ce que l'on perçoit, comment on est dans le monde et comment on tisse des relations avec les autres. Il joue donc un rôle central dans l'identification de nos réalités quotidiennes.

G. Lakoff et M. Johnson (1980) distinguent : la notion de *métaphore conceptuelle* et la notion de *cohérence des métaphores conceptuelles*. Pour comprendre la notion de *métaphore conceptuelle*, reprenons les exemples suivants :

A partir d'un domaine source, par exemple LA GUERRE, on transpose ou transfère certains traits à un domaine cible, par exemple: L'ARGUMENTATION (Lakoff & Johnson 1980, p. 4). La structure cognitive sous-jacente est appelée 'Une métaphore conceptuelle', en l'occurrence L'ARGUMENTATION EST LA GUERRE. Cette métaphore conceptuelle sous-entend des expressions linguistiques

Comme : *Ils ont attaqué sa position indéfendable — Elle a reculé sur tous ces points.*

La métaphore « permet également de comprendre quelque chose (et d'en faire l'expérience) par quelque chose d'autre avec une structuration partielle » (Lakoff et Johnson 1980, p. 15 ; notre traduction). En faisant cette projection entre deux domaines, nous structurons notre expérience du domaine cible, et, ce qui est plus important, la métaphore peut influencer notre façon d'agir et nos actions dans une situation particulière

Donc, d'après G. Lakoff et M. Johnson, la *métaphore conceptuelle* est « un procédé de compréhension et de représentation d'une réalité d'un domaine

donné en termes d'une réalité d'un autre domaine ». Il s'agit ainsi de projection trans-spatiale. (Philippe Gréa, 2002)

The essence of metaphor is understanding and experiencing one kind of thing in term of another. (G. Lakoff et M. Johnson, 1980: 5, écrit en italique par les auteurs)

Comme la pensée humaine opère des processus cognitifs bien organisés et structurés, les métaphores conceptuelles, par conséquent, se relient et s'organisent également. Elles sont susceptibles d'exister à la fois relativement en autonomie et en relation avec d'autres. Selon G. Lakoff et M. Johnson (1980), il existe un rapprochement hiérarchisable entre les métaphores conceptuelles du même domaine. En effet, partant de la métaphore conceptuelle, considérée comme *prototypique*, on peut en trouver d'autres qui peuvent s'appeler des *métaphores conceptuelles dérivées*. Ainsi, en plus de la métaphore le *Temps*, c'est de *l'Argent*, on a des métaphores dérivées comme *Time is a limited Resource* (le *Temps* est une *Ressource* limitée), impliquant à son tour la métaphore *Time is a Valuable commodity* (le *Temps* est une *Marchandise* de grande valeur) . Les liens cognitifs de cette sorte correspondent à la façon de penser et de communiquer chez l'homme et constituent *la cohérence entre les métaphores conceptuelles*. Nous avons recensés quelques recherches basées sur la théorie de Lakoff et Johnson qui ont inspiré bien des recherches en ce domaine. Ici sont sommairement présentées quatre études sur ce sujet. Mise à part cela, il faut éclaircir la différence entre la métaphore conceptuelle et la métonymie conceptuelle, car ces deux concepts tendent à être confondus.

- **Métaphore conceptuelle et métonymie conceptuelle**

Il s'agit ici de faire une différence conceptuelle entre les deux concepts ci-après : 'métaphore conceptuelle et métonymie conceptuelle'. Mais il faut noter, que nous avons déjà amplement abordé le concept de 'métaphore conceptuelle dans

le cadre théorique. Pour ce faire il s'agira de définir le concept de métonymie conceptuelle, et de procéder par la suite aux différences existant entre ces deux concepts.

Ainsi, d'une façon générale, la métonymie peut être définie comme 'une figure de rhétorique, par laquelle un concept est exprimé au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est relié par une relation nécessaire'. Les cognitivistes le définissent comme : 'un mécanisme général de la compréhension du sens. Elle n'est pas seulement un phénomène exclusivement linguistique qui fait partie intégrante des systèmes conceptuels qui sous-tendent notre façon de penser et d'agir'. Le concept de la métaphore conceptuelle a été déjà défini plus haut. La ressemblance entre ces deux concepts est que : 'la métonymie sert de tremplin à la métaphore au niveau de la constitution du sens d'un énoncé : « [...]metaphor and metonymy can interact to form a unified interpretation » (Lakoff & Johnson 1980:106). Les processus cognitifs de la métaphore et de la métonymie sont différents, mais leurs fonctions consistent à assurer la compréhension du sens se recoupe. Lakoff & Johnson considèrent que:

Metaphor and Metonymy are differed *kinds* of processes. Metaphor is principally a way of conceiving of one thing in terms of another, and its primary function understands entity to stand for another but metonymy is more merely a referential device. It also servers the function of providing understanding[...].

Thus metonymy serves some of the same purposes that metaphor does, and in somewhat the same way, but it allows us to focus none specifically on certain aspects of what is being referred to. It is also like metaphor or rhetorical device. Nor is it just a matter of language (Lakoff& Johnson 1984:36-37).

Ces deux concepts sont souvent confondus, car ils permettent d'établir un lien entre deux choses: 'Metonymy and metaphor are sometimes confused because each is a connection between two things' (Lakoff & Turner 1989:103).

La différence qui les séparent se situe au niveau de la projection domaniale, Lakoff & Turner (1989), disent à ce propos que, 'la métaphore est perçue

comme une projection inter-domaniale, c'est-à-dire entre deux entités à l'intérieur d'un même conceptuel. Comme exemple illustratif, nous avons l'exemple suivant :

J'ai fait une **fausse route**

Nous avons à faire à une métaphore. L'expression métaphorique est la retombée linguistique de notre façon de concevoir l'image abstraite du concept métaphorique : LA VIE EST UN VOYAGE. Nous prenons comme point de départ l'existence de deux domaines : le domaine source du *voyage*, et le domaine cible de la *vie*. Ce sont nos connaissances et notre expérience des voyages que nous projetons sur le domaine de la vie qui nous permettent de comprendre certains aspects de la *vie*. Nous pouvons par. Exemple. Etablir un rapport entre :

- Un voyageur et une personne qui vit sa vie
- Un itinéraire et la direction d'une vie
- Les sites visités et les étapes d'une vie

Notre connaissance générale du voyage a une structure qui nous permet de distinguer d'autres activités comme par exemple : le sport ou le travail. Cette structure constitue l'ossature du modèle, où, disons nous plutôt pour nous conformer à la terminologie de Lakoff & Turner que : 'l'ossature correspond à un schéma doté de cases à remplir'. C'est ainsi que le schéma du VOYAGE a une case pour le VOYAGEUR qui peut être remplie par la personne qui part en voyage. Le concept de VOYAGEUR ne peut donc être défini que par rapport au concept de VOYAGE. Comprendre qu'une personne part en voyage, c'est voir que cette personne remplit le rôle du VOYAGEUR dans le schéma du VOYAGE. Dans la métaphore conceptuelle LA VIE EST UN VOYAGE, une projection est établie entre la structure du schéma du VOYAGE et celui du domaine de la VIE. Un rapport de similarité existe dès lors entre le VOYAGEUR

et la PERSONNE QUI VIT SA VIE. Ainsi dans l'exemple ci-dessus, qu'un voyageur n'atteigne pas sa destination correspond au fait qu'une personne n'atteint pas les buts qu'il s'est fixés dans la vie. Dans ce cas, nous parlons de métaphore et non de métonymie.

J'ai acheté une Ford.

Nous avons à faire à une métonymie. La projection s'effectue dans le cadre du même domaine conceptuel, celui de l'industrie de l'automobile, où un rapport est établi entre le produit (la voiture) et le producteur (Ford). En termes de modèle cognitif idéalisé de *production* de Lakoff, nous établissons le rapport conceptuel suivant: LE PRODUCTEUR pour LE PRODUIT. Nous retenons que la métonymie est un 'processus *cognitif* par lequel une entité conceptuelle fournit un accès mental à une autre entité conceptuelle'. Le principe en œuvre est celui de la *contiguïté* où un rapport est établi entre deux entités à l'intérieur de ce domaine. La nature de la contiguïté est conceptuelle, car la métonymie fait appel à une représentation mentale où le sujet mobilise ses connaissances extralinguistiques.

Mais pour plus comprendre ce processus, nous allons nous référer à l'analyse fait par Béatrice Warren (2002 :5), spécialiste en sémantique lexicale, qui a essayé de définir les critères propres à la métaphore et à la métonymie, mais dans le cadre de ce travail nous en citerons seulement quelques exemples. Voici les critères identifiés :

- La métaphore est de nature hypothétique, alors que la métonymie ne l'est pas. 'La vie est un voyage' implique la représentation mentale d'une vie conçue comme si elle était un voyage'.

La métonymie 'the kettle is boiling' est la constatation d'une action ou l'eau contenue dans la casserole bout réellement. Un rapport est établi entre le liquide contenu dans la casserole et la casserole. Ici, on ne considère pas 'l'eau comme si elle était une casserole'.

- La métaphore a une fonction soit rhétorique, soit d'extension du lexique
- Les métaphores ont la propriété de former des thèmes qui peuvent être repris et étendus à travers un texte.

I.4. Objectifs et hypothèses de recherche

Pour l'identification des objectifs et hypothèses de recherches, nous nous sommes posé plusieurs questions de recherches :

- Quels sont les termes relatifs à la corruption en milieu fon ?
- Comment identifier les pratiques langagières relatives à la corruption en milieu fon ?
- Quel est l'impact des pratiques langagières sur la population et sur le fonctionnement des institutions ?

Ce travail est fondé sur les hypothèses et objectifs suivants.

I.4.1.Hypothèses de recherche

Les hypothèses de recherche sont :

- plusieurs termes relatifs à la corruption existent en milieu fon, et sont utilisés en tant que: 'métaphores conceptuelles';
- les comportements de certaines populations en milieu fon sont régis par des pratiques langagières relatives à la corruption;
- les pratiques langagières ont un impact certain sur la population et sur le fonctionnement des institutions.

Afin de vérifier ces hypothèses des objectifs ont été fixés

I.4. 2 Objectifs de recherche

L'objectif général de cette étude est de contribuer à une meilleure connaissance linguistique des comportements langagiers liés à la corruption en milieu fon au Bénin.

De façon spécifique, il s'agit de :

- répertorier les termes relatifs à la corruption en milieu fon ;
- identifier les pratiques langagières relatives à la corruption en milieu fon; et les métaphores conceptuelles qu'elles véhiculent ;
- analyser l'impact des pratiques langagières sur la population et sur le fonctionnement des institutions.

I.4. 3. Résultats attendus

- Attirer l'attention des uns et des autres sur l'existence dans les langues africaines de pratiques langagières qui sont liés à diverses formes de corruption en milieu fon ;
- Analyser le contenu linguistique des différentes expressions liées à la corruption en milieu fon ;
- Admettre aux populations béninoises en générale et les fon en particulier le contenu négatif de ces pratiques langagières et leurs impacts sur les communautés sociolinguistiques.

I.5. Clarification conceptuelle

Le terme d'étude comporte certains concepts dont la clarification pourrait déterminer la compréhension du développement. Ce sont les concepts suivants : 'corruption', 'pratiques langagiers' et 'métaphore'. Pour ce faire, nous allons nous référer principalement aux ouvrages de référence en la matière pour donner quelques approches de définition.

La corruption de manière traditionnelle est : 'le fait de donner quelque chose à quelqu'un en guise de remerciement après ou après qu'il vous ait rendu un quelconque service'. Si, nous nous référons aux informations que nous avons collectées sur le terrain, nous dirons qu'aux temps de nos aïeux les cadeaux étaient offerts aux rois (ce qu'on appelle communément le cola) en signe de reconnaissance. En ce moment précis ces petits gestes n'étaient pas considérés

comme : ‘un fait de corruption’. Mais aujourd’hui ce geste n’est plus traduit de la même manière, car un tel comportement peut traduire des intentions très cachées, en ce sens qu’il prédispose aujourd’hui et surtout avec l’avènement de la mondialisation, que la personne à qui on offre le cadeau, peut vous accorder une faveur privilégiée en tenant par exemple compte du lien qui vous lie. Toutes ces prédispositions constituent des facteurs de corruption. De même, la corruption se manifestait également à travers l’échange des esclaves et des jeunes qui étaient déportés en terre inconnues sous le regard des rois et autres, qui recevaient en retour des objets de valeurs sans mot dire. Ainsi pour certains de nos informateurs, le contact avec le blanc a été peut être un facteur favorable à la corruption en période précoloniale, car l’apport des pacotilles par les Européens constituaient déjà une forme de corruption.

Le terme de la corruption peut être défini de façon générique en fongbe par le terme ‘nuḍuḍonumɛ’. Est donc corrompu celui ou celle qui trouve sa part dans quelque chose.

Le Petit Larousse (1992) le définit comme : « une action de corrompre quelqu’un en le soudoyant pour qu’il agisse contre son devoir ; c’est également le fait d’être corrompu ».

De même, le mot ‘**corruption**’ possède des connotations très différentes selon la période et le lieu de son évolution. Mais en nous référant à certains auteurs, nous pouvons définir la corruption comme : « l’ensemble des moyens employés pour détourner quelqu’un de son devoir (dico universel, 2002, 4^{ème} éd revue et corrigée, p283).

Pour J.S.Nye (1967), la corruption est : « un comportement déviant par rapport aux obligations normales d’un fonctionnaire pour des raisons privées (famille, relation), pécuniaires ou de gains de statut ; ou qui viole les règles de fonctionnement à la suite d’influence privées. Ceci implique l’acceptation de pots-de-vin (comme récompense d’un changement de position) ; d’une mauvaise allocation (appropriation de ressources publiques à des fins privées) ».

Pour Hyacinthe Sanadogo, 'la corruption s'entend de toute violation du devoir d'intégration auquel les (fonctions) sont tenues en leur qualité de serviteurs publics'. Mais il faut toutefois noter que l'auteur distingue quatre types de corruption : 'la corruption proprement dite, 'les infractions apparentées à la corruption : le trafic d'influence, l'ingérence et la concussion', 'les infractions assimilées à la corruption', 'le détournement des deniers publics et la destruction des pièces par les fonctionnaires (Sarassoro (H) ; *La corruption des fonctions en Afrique*, Economica, 19801, p.3).

Pour le droit Pénal Camerounais, la corruption consiste pour le fonctionnaire dans le fait de recevoir des dons ou d'agréer des promesses pour faire ou ne pas faire un acte de sa fonction, ou d'accepter sans autorisation une rétribution en espèce ou en nature pour un acte déjà accompli où pour une obtention (Article 134 du code Pénal).

La Banque mondiale (BIRD), dit que la corruption est « l'abus d'une charge publique en vue d'obtenir un avantage privé ». Mais cela laisse entendre que la corruption est un problème relevant surtout du domaine public. La définition donnée récemment par le Conseil de l'Europe en élargit la portée au secteur privé et à la société civile :

«La corruption (...) comprend les commissions occultes et tous les autres agissements qui impliquent des personnes investies de fonctions publiques ou privées, qui auront violé leurs devoirs découlant de leur qualité de fonctionnaire public, d'employé privé, d'agent indépendant ou d'une autre relation de ce genre, en vue d'obtenir des avantages illicites de quelque nature que ce soit, pour eux-mêmes ou pour autrui. »

Ainsi, la corruption englobe un ensemble d'activités illicites (malversations, fraude, extorsion) qui sont, par définition, assujetties aux lois (efficaces ou non), auxquelles s'ajoutent des activités (népotisme, favoritisme, trafic d'influence, exercice de monopole et collusion) qui, elles, sont mal ou aucunement définies

par la loi. Il devient donc fondamental de préciser cette définition au moment d'élaborer les politiques et les lignes directrices.

On distingue entre la corruption systémique, ou omniprésente, et la corruption occasionnelle. Selon le cas, on la qualifie souvent de « majeure » ou de « mineure ». La corruption « majeure » concerne des sommes considérables et elle implique en général les dirigeants des secteurs public et privé. La corruption « mineure » suppose le versement de d'appeler des « frais d'utilisation ». Toutefois, « mineure » est un terme bien relatif et très inapproprié lorsque la corruption met en jeu une personne pauvre ou dont le revenu est très faible.

Amiral Lacoste P. (1992) définit le terme comme : « une interaction entre deux parties : celui qui accepte et celui qui propose des pots de vin pour arracher des contrats ».

Quant à la Convention des Nations Unies contre la corruption, la corruption est définie comme étant : « le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction(ou un abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage, directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou un tiers»(Observatoire de lutte contre la corruption(OLC), 2007,op.cit,p8).

C'est également l'ensemble des moyens employés pour faire agir quelqu'un contre son devoir, contre sa conscience. La corruption peut être vue sous deux formes : la corruption active et passive.

La corruption active (qui fait référence au corrupteur) est le fait de proposer, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour obtenir d'une personne en charge d'une fonction, d'un mandat ou d'une mission, qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou facilité par sa fonction, sa mission ou son mandat.

La corruption passive (acte du corrompu) est le fait de solliciter, d'agréer ou

d'exiger, directement ou indirectement, des offres, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte relevant directement de sa fonction, de sa mission ou de son mandat ou un acte illicite par sa fonction, sa mission ou son mandat.

La première implique d'offrir ou de chercher à obtenir de l'argent, une garantie ou un avantage en contrepartie de services rendus. La corruption est « Passive » lorsque quelqu'un reçoit cadeau, argent, garantie ou avantage pour lequel il accepte d'abuser de sa charge en vue d'avantager la personne qui est à l'origine de la tractation. Un avantage offert par corruption se qualifie de « détournement » alors qu'on appelle « extorsion » un avantage exigé par le même moyen. En général, la *personne qui soudoie* est celle perçue comme la partie active et le *fonctionnaire*, la partie passive. En réalité, dans bien des circonstances, la situation est inversée. De plus, cette distinction entre corruption active et corruption passive, entre l'extorsion et le versement de pots-de-vin, est assez dénuée de sens puisque les tractations nécessitent de toute manière l'accord des deux parties. Il est donc plus utile de se demander si la personne qui a reçu un avantage en échange de paiement y avait légalement droit.

Toutes ces définitions sur la corruption se rejoignent, car l'une ou l'autre d'entre elle implique que quelque chose est fait de manière illégale et a un impact négatif sur le fonctionnement des institutions et principalement sur le développement économique.

- **Pratiques langagières**

Jean Dubois (1994 : 265) le définit comme : « cette variation dans les usages du langage en fonction des groupes sociaux. Le sentiment d'appartenir à l'un de ces groupes repose donc autant sur les *façons* de dire que sur les moyens pour le faire. Les processus d'individualisation sont à la fois sociolinguistiques et socio langagiers, toute communauté linguistique étant aussi communauté langagière.

J. Boutet (2002 :459) le définit d'un point de vue empirique comme : les 'pratiques langagières' renvoient aux notions de 'production verbale', d' 'énonciation', de 'parole', voire de 'performance', mais il s'en distingue d'un point de vue théorique par l'accent mis sur la notion de 'pratiques' : le langage fait partie de l'ensemble des pratiques sociales, que ce soit des pratiques de production, de transformation ou de reproduction. Parler de 'pratique', c'est donc insister sur la dimension praxéologique de cette activité. Ainsi, comme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps, elles y produisent des effets, elles contribuent à le transformer. Dans cette perspective, le langage n'est pas seulement un reflet des structures sociales mais il en est un composant à part entière. (...) Parler n'est pas seulement une activité représentationnelle, c'est aussi un acte par lequel on modifie l'ordre des choses, on fait bouger les relations sociales. Les pratiques langagières relatives à la corruption sont entre autres les termes, expressions, proverbes relatifs au langage auxquels ont recours le corrupteur et le corrompu dans toute situation de corruption.

- *métaphore*

Le Petit Larousse (1994 : 651) définit le terme métaphore comme « un procédé par lequel on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue' (Ex. : *la lumière de l'esprit, la fleur des ans, brûler de désir, ficelle au sens de « pain », etc.*) ».

Pour Longman (2008: 1035), le terme est employé dans le sens de « A way of describing something by referring to it as something different and suggesting that it has similar qualities to that thing ».

Selon Crystal (2008: 98), la métaphore (entendue par lui comme un '**conceptual metaphor**') est. « A theory, associated with cognitive semantics, in which

metaphor is seen as a process of understanding one conceptual domain in terms of another. A typical metaphor is a mapping between a better-known, more concrete conceptual domain (the 'source domain') and the conceptual domain which it helps to organize (the 'target domain'). Thus a conceptual metaphor such as *THEORIES ARE BUILDINGS*, as described by George Lakoff (b. 1941) and Mark Johnson (b. 1949), has physical objects as source and abstract mental entities as target, and gives rise to an open set of linguistic metaphors, such as *Your theories lack foundation* and *He needs to construct a stronger argument.* ».

Dubois & al.(1994 : 301) considèrent la métaphore comme: « une figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi d'un mot concret pour exprimer une notion abstraite, en l'absence de tout élément introduisant formellement une comparaison ; par extension, la métaphore est l'emploi de tout terme auquel on en substitue un autre qui lui est assimilé après la suppression des mots introduisant la comparaison (*comme*, par exemple); à l'origine, *il brûle d'amour* contenait une métaphore du premier type, et *cette femme est une perle*, une du second. Quand elle introduit plusieurs rapprochements successifs, la métaphore est *filée* ou *suivie*, comme dans *cette femme tend les filets de ses charmes pour chasser le gibier des naïfs*; au contraire, *elle est 'heurtée* ou *brisée* quand elle rapproche des notions incompatibles, comme dans *Le char de l'Etat navigue sur un volcan* ». Les principales caractéristiques des métaphores sont entre autres :

(i) la métaphore est de nature hypothétique, avec comme exemple : 'la vie est un voyage', impliquant la représentation mentale conçue comme elle était un voyage

- (ii) la métaphore a une fonction rhétorique, soit d'extension du lexique
- Les métaphores ont les propriétés de former des thèmes qui peuvent être repris et étendus à travers un texte
- Rendre compte d'une grande partie de la polysémie lexicale et d'autre part au plan cognitif de mieux comprendre un mécanisme central de la pensée.

Selon Claudi & Heine (1987), le problème posé par la métaphore pour toute théorie de signification peut devenir apparent lorsqu'on jette des regards sur sa nature. Hoffmann (1982: 8), par exemple, maintient que techniquement « les métaphores sont anormales depuis qu'ils ont violé les règles en mettant ensemble le sens des mots », tandis que Davidson (1981) et Ortony (1979) définissent les métaphores comme « une fausse affirmation ou assertion ». L'aspect le plus important à considérer ici est ce qui motive l'utilisation des métaphores. Selon Fraser (1979) cité par Claudi & Heine (1985 : 19), les principales motivations de l'usage métaphorique sont les suivantes :

- enrichir l'expressivité d'un énoncé (type 1);
- dissimuler ou cacher la réalité (type 2, cf. Werner 1919:7);
- décrire de façon conceptuelle les phénomènes complexes au moyen de phénomènes moins complexes (type 3).

Lakoff & Johnson (1980) cités par Claudi & Heine (1985 : 19s) distinguent, eux-aussi, trois types de métaphore :

- les métaphores structurelles, selon lesquelles un concept est métaphoriquement défini en termes d'un autre ;
- Les métaphores faisant référence à l'orientation qui organisent 'tout un système de concepts en relation les uns avec les autres'. Selon Lakoff & Johnson (1980:14), la plupart de ces métaphores sont liées à une orientation spatiale ;
- Les métaphores ontologiques qui sont basées sur les expériences physiques et permettent d'analyser les événements, les activités, les émotions, etc, comme des entités ou substances.

Ainsi, dans notre vie quotidienne, nous tenons aussi compte des objets et des substances qui nous environnent. Considérons un premier exemple de concept métaphorique :

'L'esprit est une machine'

Cet exemple nous permet d'appréhender quelque chose de relativement abstrait, par exemple l'esprit dans les termes d'une entité (machine). De la même façon, la métaphore précédente suscite en nous d'autres types de métaphores :

'L'inflation est une personne', une telle personnification nous amène à percevoir quelque chose sous les aspects d'une personne a l'avantage d'apporter à un concept qui n'en bénéficie pas à première vue, une motivation, un caractère, une volonté et des envies (Lakoff & Johnson 1986, pp.42 et 43).

A partir de cet exemple, on peut spécifier le concept métaphorique précédent en prenant par exemple le cadre de l'inflation ou ces spécifications s'orientent généralement vers une profonde méchanceté : 'L'inflation est un adversaire' ou 'l'inflation a attaqué les fondements de notre économie'. Le second exemple de métaphores ontologiques peut être défini lorsque le domaine source est une substance (et non plus une entité). C'est le cas pour le concept métaphorique suivant :

'L'esprit est un objet fragile'

Il y a ici la conceptualisation d'un domaine cible (l'esprit) vers un domaine caractérisant un objet (fragile). Cette façon de procéder, de la même manière que pour les métaphores projetant un domaine cible vers une entité, peut être régulièrement utilisée pour la compréhension d'un grand nombre d'expériences distinctes. Ces deux types de métaphores ontologiques (entité et substance) se placent donc à un autre niveau qu'une simple spatialisation. Mais comme pour les métaphores d'orientations, elles ne suffisent pas à rendre compte de l'ensemble des conceptualisations possibles.

C'est pour cette raison que Lakoff & Johnson introduisent un autre type de métaphore : 'les métaphores structurelles'

Ces métaphores permettent d'élaborer un concept selon des principes extrêmement diversifiés (Lakoff & Johnson 1986, pp.70 et suivantes).confère 'La DISCUSSION C'EST LA GUERRE' au niveau du cadre théorique.

Quant aux métaphores d'orientation, elles ont traits à un niveau métaphorique où les domaines utilisés sont particulièrement 'basiques', en faisant intervenir des concepts émergents, et sont extrêmement proches de notre expérience du monde extérieur. Ces concepts basiques correspondent aux métaphores dites d'orientation. En voici un exemple :

LE PLUS EST HAUT ; LE MOINS EST BAS

Une telle métaphore d'orientation permet de motiver un grand nombre d'expressions qui semblent fonctionner sur ce modèle :

Le nombre de livres imprimés chaque année ne cesse de s'élever. Mes revenus ont grimpé l'année dernière. Le volume des activités artistiques a baissé. Le nombre d'erreurs qu'il fait est incroyablement bas. Ses revenus ont chutés. Il est en dessous de la limite d'âge. Si vous avez trop chaud, baissez le chauffage.

Chapitre II. Etude métaphorique des termes relatifs à la corruption en milieu fɔn

Dans cette partie, nous allons en premier lieu énumérer les formes élémentaires de la corruption qui existent de façon générale, et essayerons de les définir. Mais notons que ces définitions sur les formes élémentaires de la corruption ont pour source: **Le Petit Robert, le Code pénal, la Convention des Nations-Unies**. Ensuite, nous allons tenter de trouver leurs équivalents en fongbe, langue kwa du Bénin. Ensuite, nous aborderons l'analyse métaphorique des termes et expressions liés à la corruption et analyserons à la fin l'impact des symboles que reflètent ces pratiques langagières sur la population.

II.1. Les formes élémentaires de la corruption

Abus de fonction: actes intentionnels consistant pour un agent public à agir ainsi qu'il suit: prendre une décision d'émettre une résolution ou un avis manifestement contraire à la loi et de s'abstenir ou refuser d'accomplir un acte relevant de ses fonctions, ou de l'ajourner; abuser de son mandat ou de sa fonction en assumant des fonctions publiques autres que celles qui lui incombent en vertu de la loi.

Avantages indus: le fait pour un agent public ou une personne qui exerce des fonctions publiques, de solliciter, directement ou indirectement, tout objet ayant une valeur pécuniaire ou tout autre avantage indu ou une somme supérieure à celle prévue par la loi, à titre d'impôt ou de contribution, de surtaxe, de droit, de traitement ou d'émoluments (voir aussi rétribution induue ou concussion).

Chantage:/mèfúnfún/ action d'exiger de quelqu'un de l'argent ou quelque avantage en abusant d'un pouvoir quelconque, sous la menace d'une imputation diffamatoire, de la révélation d'un scandale.

Commission : àjòdómé nǔḍònúkún: pourcentage qu'un intermédiaire perçoit pour un service rendu. La commission devient une pratique de corruption lorsqu'un fonctionnaire est payé par un bénéficiaire d'un service public, pour le service rendu. Ces pratiques se retrouvent de nos jours au cœur du fonctionnement administratif de plusieurs pays en développement: paiement pour accélérer les formalités administratives, la règle des 10 % ou 15 % (selon les pays) au niveau des marchés publics que le fonctionnaire reçoit, s'il réussit à faire obtenir le contrat à un particulier soumissionnaire.

Détournement : /nùwlóḍútó/

Acte par lequel un agent public détourne de leur destination, à son profit ou à celui de tiers, des biens meubles ou immeubles, de l'argent ou des valeurs appartenant à l'État ou à un particulier, qui ont été mis en sa possession en raison de ses fonctions à des fins de gestion, de garde ou autres.

Enrichissement illicite /ḍǎkunwíwablí/ : augmentation significative du patrimoine d'un agent public que celui-ci ne peut raisonnablement justifier par rapport aux revenus perçus légitimement dans l'exercice de ses fonctions.

Gratification non statutaire: /nuvǎnùnàmé/ somme d'argent, donnée à un agent public, supérieure à ce qui lui est dû. Lorsqu'une faveur est faite par un agent public à un particulier et qu'il sait que cela donnera lieu à des cadeaux ("pourboires de l'agent public"), nous nous approchons plus vers une pratique de corruption. Malheureusement, il est difficile aujourd'hui de distinguer dans les administrations les cadeaux véritables (cadeaux après coup, laissés à l'initiative

de l'utilisateur), des cadeaux anticipés, sollicités ou même attendus. Dans tous les cas, cette pratique du cadeau contribue à brouiller les pistes. Par exemple: "lors des restitutions de l'enquête réalisée au Bénin, Sénégal et Niger, un cadre des douanes, qui revendiquait un rôle actif dans la lutte contre la corruption, a raconté comment ayant bien travaillé pour opérer un dédouanement avec célérité et selon les règles, il a été remercié par le commerçant par une somme de 500!000 F CFA. Il opposait ce cadeau légitime aux pratiques de corruption" (Blundo, G!& Olivier de Sardan: "La Corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal", p.19).

Malversation: faute grave, généralement inspirée par la cupidité, commise dans l'exercice d'une charge, d'un mandat.

Népotisme: /Jò wũ mɛ/ abus qu'un homme en place fait de son crédit, de son influence pour procurer des avantages, des emplois à sa famille, à ses amis (terme proche du favoritisme).

Patronage: appui donné par un personnage puissant ou un organisme. Par extension, avantage accordé par une autorité reconnue en échange d'une faveur quelconque.

Perruque **aglwúnglwúntóđ̀kúndútólé:** usage du matériel étatique pour des comptes personnels. Cette pratique est également très courante dans les administrations des pays en développement. Du mobilier au matériel bureautique (ordinateurs, chaises, photocopieuses) en passant par le matériel de transport, leur usage privé semble aujourd'hui la règle en vigueur dans les administrations publiques.

Piston: /alòḡiḡó/ : échanges de faveur, usage de ses relations pour obtenir des services publics ou pour accéder plus facilement à un emploi. Par exemple, pour se faire établir une pièce d'identité civile avant le délai d'une semaine, il faudrait verser un pot-de-vin ou connaître quelqu'un au sein de l'administration policière. Ce comportement tend de plus en plus à devenir une règle.

Un pot-de-vin /nùsòḡonùji/ : c'est de l'argent versé ou un avantage offert à un employé d'une société ou du gouvernement en vue d'obtenir un avantage commercial. C'est par exemple un soumissionnaire qui offre de l'argent à un employé de l'institution faisant l'appel d'offres (secteur privé ou public) afin d'obtenir le marché. Les commissions occultes sont tout simplement une autre forme de pots-de-vin, mais dans ce cas, le paiement s'effectue après que le marché est adjugé. Le vendeur et l'émetteur peuvent alors affirmer que la commission n'a pas influencé la décision d'octroyer le contrat, et que le montant versé n'était qu'une commission de vente.

Recel: Acte intentionnel consistant à dissimuler, à détenir ou à transmettre des biens meubles ou des fonds, ou à faire office d'intermédiaire afin de les transmettre (ou à les retenir), en sachant que ces biens meubles ou ces fonds proviennent de l'une des infractions établies conformément à la convention des Nations Unies.

Rétribution: on parle de "rétribution indue d'un service public" dans le cas d'une vente pure et simple de ce service public. Par exemple, une des pratiques la plus courante dans l'administration policière est celle qui consiste à payer les frais d'essence pour le déplacement de la police en cas de besoin.

Surfacturation:

akwèḡéénsòdókwejí/ cikweḡokweji action de surélever la nature et les prix des marchandises vendues, des services exécutés.

Trafic d'influence **nùwùkpétó**(Convention des Nations Unies)!: acte intentionnel par lequel un individu promet, offre ou accorde, (sollicite ou accepte), directement ou indirectement, tout avantage indu, de quelque nature que ce soit, pour (abuser) obtenir d'un agent public ou de toute autre personne, qu'il ou elle abuse de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une administration ou d'une autorité publique de l'État, tout avantage indu ou toute décision favorable, pour lui-même ou elle-même ou pour toute autre personne.

Trafic d'influence par une personne privée (Convention des Nations Unies): Acte ou omission de toute personne qui, elle-même, par personne interposée ou comme intermédiaire, cherche à obtenir des pouvoirs publics une décision dont serait illicitement tiré, pour elle-même ou pour un tiers, un avantage ou un bénéfice quelconque.

Tribut ou péage: contribution forcée par une autorité supérieure. Les commerçants importateurs racontent souvent que pour éviter les "tracasseries" (les contrôles consistant à fouiller le véhicule) de la Douane, le chauffeur devrait disposer d'une somme cotisée par l'ensemble des voyageurs, pour acheter le "regard" des douaniers.

Harcèlement **/mèfúnfún/** : action de soumettre quelqu'un, physiquement ou moralement, à de petites attaques réitérées, à de rapides assauts incessants, sans répit.

Malversation: faute grave, généralement inspirée par la cupidité, commise dans l'exercice d'une charge, d'un mandat.

Sources: Le Petit Robert, Code pénal, Convention des Nations-Unies

II.1.1 Les formes de corruption en milieu fon au Bénin

Corruption	nùdùdònùmé
Truquage, injustice, manigance, intrigue	ahizì
Pots de vin	nùsódónùjí
Exploitation	metítáfú ou mekótókótó
Détournement	nùwlóđútó
Escroquerie	metáfútáfú
Chantage	mefunfun
Manducation	nufindùdònùmè
Surfacturation	akwèđeénsòdókwèjí cìkwèđókwèjí
Piston	alòđíđó
Perruque	agl wùnglwùntóđòkúntónđùtólé
Népotisme	Jò wǔ me
Commission	àjòdómé nùdónùkún
Gratification non statutaire:	nùvǎnúnamé
Extorquer	mewlóđù

II. 2 Analyse des métaphores conceptuelles liées à la corruption en milieu fɔn

Nous nous intéresserons ici aux mots ou plus précisément aux termes et expressions dans lesquelles tout un chacun de nous décrit la pratique de la corruption en milieu fɔn. En nous référant simplement au français, le vocabulaire le plus souvent utilisé pour traduire les pratiques de corruption sont par exemple : « pots de vin », ou « graisser la patte ». Le même phénomène est observable dans les langues Africaines et plus précisément en fongbe. Ainsi, plusieurs termes, expressions et proverbes sont utilisés pour mettre en relief les pratiques de la corruption. C'est donc ce à quoi, nous nous attellerons à étudier dans ce chapitre. Premièrement nous insisterons sur le fait que, quand nous parlons de corruption, un terme majeure se trouve au cœur du débat, c'est bien le terme du 'pouvoir' qui est l'élément primordiale autour duquel s'organise le terme de la 'corruption'. Pour ce faire, nous nous appuierons dans le cadre de ce travail sur la base théorique de la métaphore conceptuelle telle que élaborée par Lakoff & Johnson (1980) comme ci-dessus citée. Nous distinguerons les métaphores suivantes :

- La métaphore conceptuelle corruption comme manducation

Nous distinguerons à ce niveau précis la sous métaphore catégorique : 'le pouvoir est symbole de la manducation'

- Le pouvoir est symbole de la manducation

'Manger et bouffer' sont les termes les plus connus pour exprimer le pouvoir en fongbe et ont traits au phénomène de la corruption. Ainsi par exemple 'avoir le pouvoir ' signifie :

1. d̀̀ g̀̀n

Manger chef

‘Etre chef, gouverner, se rendre maitre de, dominer, pr̀̀sider ’ Segurola
(2000 :154)

2. ́̀ d̀̀ gan d̀̀ Savi

Il manger chef ̀̀ Savi

‘Il est chef ̀̀ savi ’.

Le terme d̀̀ signifie ici ‘manger une partie du roi’, ̀̀a peut-ˆtre soit la tˆte ou une autre partie quelconque. On dit de l’auteur qui a fait un d̀̀tournement, qu’il a : ‘mangé la caisse ou l’argent de l’Etat’. ‘Manger la caisse de l’Etat’ est employé dans un purement m̀̀taphorique, renvoyant donc plus pr̀̀cisément ̀̀ : ‘d̀̀tourner l’argent de l’Etat’.

3. Un d̀̀ to akwɛ

Il manger pays argent

‘Il a mangé la caisse ou l’argent de l’Etat’.

Nous avons ́̀galement d’autres expressions relatif au pouvoir tel que :

4. d̀̀ axɔsu

Manger roi

‘Régner, ˆtre chef ’.

Segurola (2000 :154)

5. m̀̀ wé d̀̀ g̀̀n d̀̀ fí

interog manger chef ˆtre ici

‘Qui est chef ici ’

A travers ces divers exemples, nous voyons que le concept de la corruption a surtout trait au pouvoir qui signifie en fongbe comme nous l'avons dit ci-dessus 'du gan'. Nous voyons qu'en fongbe, le terme 'avoir le pouvoir' pose un problème de signification, car il porte en lui-même l'idée que diriger ou posséder le pouvoir, c'est 'prendre une partie du pouvoir'. Ainsi on a la métaphore conceptuelle : **'corruption est égale au manger'**

6. duḍu tɛwɛ dɛ mé
 Fait de manger quel être dedans

Y a-t-il du manger là-dedans ?

Cette expression est utilisée pour faire savoir que le service à vous rendre doit être payé et que rien ne se fait gratuitement. Elle est utilisée par le corrompu.

7. nuḍuḍòṅmè
 nu ḍu dò nú mè
 Chose manger être chose dans

'Le fait de manger quelque chose'.

'Le fait de trouver sa part dans quelque chose'.

La corruption est désignée en fongbe par : nuḍuḍòṅmè, il a trait au terme de la manducation.

8. Nu- wlo' ḍu
 Chose prendre une grande partie de manger

'Le fait de s'emparer de quelque chose qui ne vous appartient pas'.

C'est l'une des manifestations de la corruption qui consiste à s'approprier de façon illégale le bien d'autrui.

La corruption comme le pouvoir

Gbetto (2012) définit le pouvoir comme :

(9) Kpa acε

C'est un emprunt yoruba qui signifie : donner+ autorité, le tout signifie partager.

C'est donc un emprunt mot pour mot avec adaptation du terme emprunté et qui a gardé son sens originel qui est : commander, gouverner.

Le pouvoir a également un caractère divin, et est donné tout ce qui existe à savoir : 'l'homme, l'animal et la plante'.

Si, nous nous référons à la première définition du pouvoir, nous pouvons comprendre qu'il existe un lien étroit entre la corruption. Ceci s'explique par le fait que celui qui a le pouvoir peut contraindre autrui à faire ce qu'il ne veut pas. Il n'y a pas corruption s'il n'y a pas 'pouvoir et autorité'.

De même, nous nous appuyons sur l'exemple qui est souvent donné par le Professeur d'Histoire ANIGNIKIN en vue de montrer qu'il existe un lien étroit entre le pouvoir et la corruption.

(10) dada se viton do axi ε é nɔ sɔ kwε ni a ganhunu wε é nɔ sɔ ni

'Quand le roi d'Abomey envoie son fils au marché, il ne lui remet pas de l'argent mais le pouvoir'

C'est comprendre par là, que c'est seulement celui qui a le pouvoir qui peut contraindre autrui à lui vendre quelque chose contre son gré sans rien prendre en retour.

Le pouvoir est également traduit en fongbe par : du gan /manger pays/ et xɔ to /acheter le pays/

Avoir le pouvoir en pays fɔn signifie ‘prendre une partie du pouvoir si l’on se réfère à ‘du gan’ et acheter également tout ce qui se trouve à l’intérieur du pays ‘xɔ to’.

La métaphore conceptuelle corruption est symbole de pots de vin

En français, on utilise le terme ‘pots- de-vin’, alors qu’en pays fɔn, les termes utilisés sont soit : nùsódónùjí, bà nù ɖe wá, nɛ wɛ a zòn wá

11. nù só ɖó nu jí
 chose mettre etre chose sur

‘Le fait de déposer quelque chose sur une autre chose’

Il s’agit ici de garantir ou d’amener quelqu’un à vous faire suivre un dossier en lui garantissant un don soit en espèce ou en nature. C’est également ‘l’argent versé ou un avantage offert à un employé d’une société ou du gouvernement pour obtenir un avantage .Susan Rose Ackeman (1978). C’est par exemple l’exemple d’un soumissionnaire qui offre de l’argent à un agent afin qu’il l’aide à obtenir un marché. Toujours dans l’administration, c’est également de l’argent qu’on verse à un fonctionnaire en vue de hâter l’exécution d’un acte de naissance, d’une carte d’identité, d’un permis de conduire, etc. (...).

12. bà nù ɖe wá
 chercher chose dém venir

‘Donne –moi quelque chose’!

Ici le service rendu est payé et est réclamé ouvertement par le corrompu, car si le corrupteur ne se conforme pas à cela, son service ne sera nullement exécuté dans les délais de rigueur.

13. ne a zòn wá
comment tu marcher venir
'comment es tu venu'

Avant que le service ne te soit rendu, on te demande d'abord en première position, si tu es sûre de leur donner quelque chose pour un travail pour lequel ils sont déjà payés à la fin du mois. Si la réponse est négative, tu ne pourras obtenir gain de cause.

- **La métaphore conceptuelle 'corruption comme pouvoir et symbole de la puissance et d'autorité'**

Quand on parle de pouvoir, nous y relevons principalement deux termes que sont : autorité et puissance. Comme exemple illustratif, nous avons :

14. E ɖo acɛ do ji tɔn Segurola (2000:3)
Il avoir pouvoir sur poss
'Il a autorité sur lui'

15. Un ɖo acɛ tɔn glɔ Segurola (2000 :3)
Je être pouvoir poss sous
'Je suis sous ses ordres'.

16. E kpa acɛ nu to ɔ
Il exercer pouvoir sur pays dét
'Il gouverne le pays'

17. Gan ce hu gan mi
Chef poss supérieur poss

‘Mon chef m’est supérieur’

18. mɛ- xò- d̀ù

Personne battre manger

‘Le fait d’user de la force pour s’approprier de quelque chose’.

Il s’agit également d’une des formes relatives à la pratique de la corruption qui consiste à user de sa force ou de son autorité pour prendre le bien d’autrui.

- **La corruption comme remerciement**

19. Yi nǔ eló

Prendre chose cette

‘Prends ceci’.

C’est un geste de remerciement anticipé avant qu’un service ne vous soit rendu, qui doit être en effet considéré comme un fait de corruption. Le geste qui est fait est une motivation pour encourager l’agent à vous rendre un service impeccable.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme demande**

20. mi d̀ɛsú mi kpón nǔd̀é bo bló

Vous-même vous regarder quelque chose et faire

‘Faites vous-même un geste’ !

Il s’agit le plus souvent, quand un service est rendu par l’agent qui ne veut pas exiger à l’usager de payer un prix exact, de lui dire de donner quelque chose en guise de remerciement. Là, rien ne vous ai exigé, mais vous êtes amené à donner ce que vous pouvez.

21. bá núǰé nú m̀̀, nú ná dídán
chercher quelque chose pour moi pour subj remuer
aglan ná
Mâchoire avec

‘Trouve- moi quelque chose afin que je puisse remuer la bouche’.

Le corrompu invite le corrupteur à faire un geste afin de le motiver à lui faire le travail pour lequel on le sollicite.

- La métaphore conceptuelle corruption comme étanchement de la soif

22. yí nǔ eló bodó nǔ sín ná
Prendre chose cette pour boire eau avec

‘Prends ce rien du tout pour étancher ta soif.

C’est une expression qui est souvent utilisée en situation de corruption. Ici, l’eau ne symbolise pas l’eau naturelle qu’on utilise pour étancher sa soif, mais elle se réfère le plus souvent à un geste qu’on fait à quelqu’un pour lui signifier de prendre une boisson fraîche pour étancher sa soif. Remarquons, que le service à lui demander nécessitera peut être de grands efforts, et pour cette raison, il faut encourager la personne à bien vous satisfaire.

Outre, son utilisation au niveau du phénomène de la corruption, l’expression est également utilisée dans la vie courante pour tout juste remercier quelqu’un qui nous rend un quelconque service. Il s’agit également de lui faire comprendre que ce qu’on lui offre est insignifiant, mais de s’en contenter.

- La métaphore conceptuelle corruption comme gourmandise

On utilise le terme :

23. nǔ wló d̀̀
 Chose rogner manger

‘Le fait de s’approprier quelque chose’

Cette métaphore conceptuelle consiste à extorquer quelqu’un avant de lui rendre un quelconque service.

Cette métaphore est également utilisée dans le proverbe suivant :

24. Ahwli-kpɔnuwá zón akpakún atɔn d̀̀ mè
 Ahwliponnu commander haricot trois préparer personne

b̀̀ me ɔ d̀̀ wè bó só d̀̀kpójó n’í, b’é d̀̀
et personne indéf manger deux et donner un à lui et dire

gbɛ- nú me nyɔ hú d̀̀ bó wló d̀̀
refuser à personne être bon que préparer et rogner manger

‘Awlipkɔnu a demandé à quelqu’un de cuire trois akpakun, et la personne en a mangé deux et lui en a remis un, et elle dit : Refuser à la personne est mieux que de faire la cuisson et de rogner sur la nourriture’.

Sens : Cette expression peut se dire à un corrupteur qui vous rend un service à moitié, et qui détourne une partie de ce qu’on lui a confié pour réaliser quelque chose (celui qui détourne une partie de l’argent remis aux enfants les plus pauvres à des fins personnels).

Outre cela, ce proverbe peut se comprendre également d’une autre manière, elle peut se dire à un gourmand qui aime profiter du bien d’autrui.

- La métaphore conceptuelle corruption comme arrangement

25. Mi ko nyí nu ðokpo o
Nous déjà être chose identique dém
Nous sommes déjà les mêmes.

Cette métaphore est une sollicitation pour amener quelqu'un à vous aider en tenant compte du lien de parenté qui vous lie.

- La corruption conceptuelle corruption lien de parenté

26. Mi ko nyí nú ðokpó ó tèkpón bó blò nǔ lè ðó
nous part être chose-meme indéf essayer et faire chose plur
'Nous sommes déjà les mêmes, pour cela essayons d'arranger les choses'.

Une telle expression a pour rôle d'amener sa cible sur de bonnes voies, en lui faisant comprendre que vous êtes les mêmes, et pour cette raison de vous aider à résoudre le problème.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme le faire-taire**

27. Mì b̀ nu ní
Vous plier bouche lui
'Faites- le taire'

On utilise le plus souvent cette expression pour faire savoir que la personne qui a mangé et qui a la bouche pleine ne peut plus rien dire c'est dire donc, que la personne qui reçoit quelque chose du corrupteur ne peut agir que selon la volonté de ce dernier. Nous dirions là, que son silence a été acheté et qu'on lui a cloué la bouche.

La métaphore conceptuelle corruption comme intérêt

28. Nuḍe ma yi vɔnu
N'importe quoi neg gratuit
'Rien n'est gratuit'.

Cette expression sous-entend, que rien ne se fait gratuitement dans ce monde, car il faut nécessairement déboursier quelque chose pour espérer profiter d'un quelconque service.

29. nù-dó-nù-vi-tó mɔ nɔ gòn aló ðiḍó
Chose porter à enfant suff neg hab s'abstenir main se lécher
'Celui qui donne à manger à un enfant ne peut s'abstenir de se lécher les doigts'.

On entend par cette expression, que la personne qui donne à manger à un enfant se voit obliger de goûter au repas, car comme le dit si bien un adage : 'l'hôtelier vit de l'hôtel'. Celui qui travaille quelque part ne peut que profiter des avantages que peut lui procurer un tel poste, même si c'est de façon illégale. Par exemple, l'instituteur peut détourner à des fins personnelles les boîtes de craies qui lui ont été distribués.

30. éné ðù wè mîḍé ḍó fí
dém manger c'est nous à ici
'C'est de cela que nous vivons ici'.

C'est une justification à l'acte que pose quelqu'un, quand il vous demande quelque chose avant de vous rendre un quelconque service, il vous amène à vous montrer du doigt que, sans ces dessous de table qu'il reçoit, il ne peut survivre.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme sacrifice**

31. só nyì gbě a ná yi m̀ s̀
 Prendre lancer dehors tu fut aller trouver trouver
 ‘Jette dehors, tu trouveras’.

Sens : ‘Qui ne risque rien n’a rien’.

On peut expliquer ce proverbe de deux manières, premièrement, elle peut être utilisée pour montrer que dans la vie, il faut oser prendre des risques, avant de s’attendre à des résultats positifs. La seconde compréhension du proverbe peut également s’appliquer à la corruption, en ce sens qu’il s’utilise par le corrompu dans un sens purement métaphorique, c’est-à-dire qu’il faut des préalables dans la vie avant qu’un service ne vous soit rendu.

32. me é ǹ s̀ nũ nyì gbé ó
 Pers indéf hab prendre chose être dehors dét
 wè ǹ m̀ ǹ s̀
 C’est hab trouver trouver
 ‘Celui qui jette la chose, c’est lui qui la trouve.’

On comprend à travers ces paroles, qu’on ne perd rien, car ce que l’on perd est d’une façon ou d’une autre toujours retrouvé. C’est dire donc, qu’il faut perdre quelque chose avant de trouver où de gagner une autre chose. Le sacrifice est donc l’ultime voie qui concourt au bonheur.

Outre cela, elle peut également avoir trait à la corruption, car c’est en faisant un petit geste à quelqu’un en le motivant qu’on peut le contraindre à vous rendre ce service.

33. é m̀ ǹ fón b̀ ǹ m̀ ví d̀ akpá
 on neg hab se réveiller hab trouver enfant à coté

‘On ne se réveille pas en trouvant à coté de soi un enfant’.

La première compréhension qu’on peut avoir de ce proverbe est que : dans la vie, il faut faire des sacrifices avant de s’attendre à des résultats positifs. Rien ne s’obtient gratuitement (sans avoir mis en terre par exemple du maïs, tu ne peux pas t’attendre à récolter quoi que ce soit).

La deuxième compréhension est qu’il faut déboursier au moins quelque chose avant qu’un service ne vous soit rendu, c’est dire donc que le service rendu doit être payé obligatoirement.

34. amá bá tó gbǒ nó mlè
Feuille chercheur poss mouton nɔ s’attacher à
‘Le mouton s’attache à celui qui cherche les feuilles’.

L’expression peut se comprendre de deux manières:

Premièrement, la personne qui a besoin qu’on lui rende un service ne peut s’attacher qu’à quelqu’un sur lequel il peut tirer profit pour régler son problème. Le profit est donc le maître du monde.

Deuxième, pour parler de la corruption, la personne qui veut qu’on lui rende un service ne peut s’attacher à quelqu’un de supérieur et d’utile qui peut réellement l’aider à résoudre son problème. Une fois le problème résolu, la personne qui a rendu le service reçoit une récompense pour l’effort consenti.

- **La corruption comme tromperie**

35. ahìzì
‘Truquage ou manigance’.

Il s'agit d'une forme de corruption qui s'observe en milieu fon. Il s'agit des moyens illégaux mises en œuvre par quelqu'un pour obtenir quelque chose à n'importe quel prix.

36. mekótókótó
 me- kótókótó ou
 Personne le fait d'exploiter
 'Le fait d'exploiter quelqu'un'.

37. me-táfútáfú
 Personne le fait de tromper
 'Le fait de tromper quelqu'un'.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme profit et lien de parenté**

38. e mɔ nɔ nɔ adòkòn bó nɔ jì wě
 On neg rester cuisine et hab enfanter ver rongeur
 'On ne peut pas être dans une cuisine et se décomposer'.

39. Me nóvi nó dɔ aslótín jí b'é nɔ dɔ aslɔ xélú ǎ
 Si frère hab être pommier sur et hab manger pommenon mure neg
 'Si c'est un frère qui est en haut du 'pommier', on ne mange pas de
 pomme verte.

Sens : cela sous-entend que, quand un parent est bien placé, les gens de sa famille en profitent. Dans le cas de l'obtention d'un dossier administratif, comme l'exemple d'une carte d'identité, lors de mon enquête, il nous a été confié que, les personnes qui ont des connaissances reçoivent leur carte d'identité chez eux, sans suivre les procédures en vigueur en un jour seulement. C'est la même chose qui s'observe au niveau des passations de service. De même, outre la corruption,

on y comprend surtout que la famille est également primordiale dans la vie, car on peut compter sur elle à n'importe quel moment.

40. é jé atán mé ó, é nó jε gba
mè
si tomber barbe dedans dét indéf hab tomber menton
dedans

‘Si quelque chose vous coule dans la barbe, elle vous coule sur le menton’.

Sens : Avec un ami véritable, on ne craint rien (il viendra toujours à notre aide). Cette expression est utilisée par le corrupteur au corrompu qui lui est familier dans le but d’être vite servi.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme support**

41. zě nǔǔdé dǒ wéma o jí
mettre quelque chose sur papier dét sur
‘Mets un support sur tes papiers sinon le vent les emportera’.

Dans cet exemple, la métaphore conceptuelle ‘corruption comme un support’ est utilisée, pour faire comprendre à la personne qui se présente dans une administration publique qu’on n’obtient ici gain de cause, que si on fait un petit geste. Dans le cas échéant les sujets voient, sans aucune raison, leurs dossiers rejetés ou envolés. Le problème est que ces sujets n’ont pas, par exemple : (glisser une enveloppe). On entend à la suite

42. E ma nyi mǔ á jǒhón na zé yí
Sinon neg être voir interogvent fut prendre aller
‘Sinon, le vent va emporter ton dossier’.

Le support dont on parle ici est physique, et se traduit par de l'espèce avant le traitement de tout dossier administratif.

La métaphore conceptuelle corruption comme héritage

43. Kan xóxó ó nu wè e nɔ gbé kan yóyó
Corde ancienne dét bord c'est on hab tresser corde nouvelle
ó dó
dét appliquer
'C'est au bout de la corde ancienne qu'on tisse la nouvelle'

La première explication est que la vie est une continuité, et que c'est en nous appuyant sur ce qui s'est passé dans la vie antérieure de nos ancêtres ou parents, qu'on peut arriver à construire l'avenir.

Outre cela, au Bénin avant qu'un proche ne quitte son poste, il y place soit un de ses enfants où bien quelqu'un de sa famille afin qu'il profite à son tour des ressources de l'Etat, alors que ces ressources ne sont pas le patrimoine d'un seul individu.

44. mè mítóń wè dó fí
Personne poss c'est être ici
'C'est un de nos proches qui est ici'.

Les Béninois se sentent en sécurité et supérieur aux autres quand leurs parents est placé à un important poste de responsabilité, et plus apte à accéder à un avantage de quelque nature que ce soit car pense- t-ils : qu'ils sont les plus privilégiés ?

La corruption comme entraide

45. alɔ- dẽ we nɔ kló àlò dẽ

Main indéf c'est hab laver main l'autre

'C'est une main qui lave l'autre main'.

'Il faut s'entraider dans la vie'.

Ce proverbe veut simplement nous montrer qu'on ne peut pas se laver correctement la main avec une seule main, il est nécessaire d'y associer une seconde main pour réussir cette initiative. C'est juste une métaphore qu'on utilise en se servant de la main pour nous faire comprendre que dans la vie on a besoin les uns des autres, et qu'il faut tout simplement s'entraider. Outre cela, l'expression est également employée par le corrupteur pour faire savoir qu'il a besoin de vous pour prendre par exemple son dossier. Le geste effectué par 'la seconde main', revêt un caractère, c'est-à-dire qu'il sous entend : 'un geste matériel'.

46. mɛ dɔkpó nó ké xɔsɔ ǎ

Personne une hab dresser charpente neg

'Une seule personne ne peut à elle seule dresser la charpente d'une maison'.

Cette expression est utilisée par l'usager qui demande un service à l'agent et lui signale à travers son propos, que son aide lui est capitale. Ainsi, sans l'aide de ce dernier il ne peut avoir gain de cause. Pour cela, il lui offre quelque chose avant ou après que le service lui soit rendu.

Elle est également utilisé pour montrer que dans la vie, une seule personne ne peut à lui seule bâtir un édifice, on a besoin des personnes d'autres domaines. L'union fait donc la force.

- **La corruption comme espoir**

47. nya hu tísé dó hǎn'
Homme tuer petit oiseau à palais (porte royal)/
'Un homme a tué un petit oiseau et l'a envoyé au palais'.
nukun ce ɖo hǎnli- nu
Œil mon être porte - à l'entrée de/
'Mon œil est à l'entrée de la porte'.

Sens : J'attends ta réponse favorable.

Une telle expression est utilisée pour faire comprendre à son interlocuteur à qui, on est déjà familier qu'on espère qu'il va combler nos attentes, et qu'on ne peut compter que sur lui pour nous aider.

L'expression en dehors de la corruption est également utilisée par une personne qui a fait des avances à une fille en lui envoyant par exemple, un message sous forme de pictogramme pour lui faire comprendre qu'il espère une réponse positive à sa demande qu'il lui a adressé.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme supériorité**

48. é nò ɖò só bo nɔ zón afò ǎ
On hab avoir cheval et hab marcher pied neg
'On ne possède pas un cheval pour aller à pied'.

Sens : on ne peut avoir un cheval et aller à pied.

Dans ce proverbe, on comprend qu'il est nécessaire de profiter de sa position, et des privilèges qu'on possède à n'importe qu'elle fin pour régler les problèmes auxquelles on se trouve confrontés. Cette expression est également employée par le corrupteur qui connaît quelqu'un de haut gradé à qui il peut demander un

service et obtenir gain de cause. Compte tenu de cet avantage, il peut donc employer donc cette expression.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme recommandation**

49. do àsi nu me
Mettre main pour personne
‘Confier quelque chose à quelqu’un pour des recherches’.

On utilise l’expression suivante :

50. zě mε dǒ alò mè nú me
Elever personne appliquer main dedans pour personne
‘Recommander, confier une personne à quelqu’un’.

Cela veut simplement dire, je te confie cette personne afin que tu tiennes compte du lien qui nous lie pour l’aider, mais il ne s’agira pas seulement d’aide, mais plutôt de récompenser la personne qui vous a aidé.

- **la métaphore conceptuelle corruption comme pouvoir**

Ici, la main est considérée comme le symbole du pouvoir ou de l’autorité. Là, on utilise deux verbes à savoir: só ou zé qui ont pour signification ‘rendre’ ou ‘mettre’.

51. só (zé) dǒ àsí nú mè
Mettre appliquer main pour personne
‘Confier à quelqu’un’.

Au Bénin, on ne confie pas une affaire à quelqu’un au hasard, car pour avoir une suite favorable, il faut encourager la personne en lui donnant quelque chose, et

surtout en lui offrant de l'argent. Les exemples suivants illustrent également nos propos.

52. un só xó d'(o) así nu 'í
je prendre paroleêtre main à lui
'Je lui ai confié l'affaire'.

53. un só vì tón d'(o) así n' í
Il mettre enfant son être main/ à lui
'Il m'a confié son enfant'.

- **La métaphore conceptuelle corruption comme générosité**

Il est rendu par :

54. dǒ alò mè
Appliquer main personne
'Aider quelqu'un'.

55. é dǒ alò mǐ
il appliquer main moi
'Il m'a secouru'.

56. un byɔ è alɔ̀ dó
Je demander lui main donner
'Je lui ai demandé son aide'.

Gillian Hansford (2005 :159) considère que la main sous-entend le donner, et le recevoir : 'Hand implies giving, receiving, holding'.

57. mo kesareee da-rɔ

my hand is holding- in

‘You will become poor’

Cela sous-entend donc que la main qui donne doit attendre quelque chose en retour. C’est dire que, quand tu demandes à quelqu’un de l’aide, tu dois lui faire un geste en signe de gratitude.

- **La corruption comme protection**

59. Μενόví nó ɔo aslótín jí b’é nóɔ̀̀ asló xélu

ǎ

Pers frère hab être pommier sur et hab manger pommier non mure

neg

‘Si un frère qui est en haut du ‘pommier’, on ne mange pas de pomme verte’.

Cette métaphore sous-entend que, quand on a un parent qui est bien placé, les gens de sa famille en profitent toujours.

60. lan xwe dó gelí nó xó amyɔ̀̀nsùn ǎ

Bête partir avec éléphant hab taper rosée neg

‘La rosée ne mouille pas la bête qui suit l’éléphant’.

Cette expression comme dans l’exemple précédent est employée par quelqu’un qui se met sous la protection d’un supérieur. Même quand celui détourne de l’argent, il a la certitude que rien ne sera découvert car son protecteur est là pour assurer sa défense.

La personne qui se met sous la protection d’un supérieur ne peut jamais rien craindre dans la vie.

- **La corruption comme union**

61. Ado yi atòn nó flí zěn ǎ Rassinox(2000 :370)

Foyer être trois hab renverser neg

‘Le foyer à trois ne peut jamais renverser la marmite’.

On comprend en première position, que l’union fait la force ; et que, quand, plusieurs personnes s’entendent pour faire quelque chose d’illégal, la complicité qui les lie à travers un tel acte ne peut être découverte, car si l’un coule, il en sera ainsi pour les autres.

62. Tóví ɖò : zàn kú! Nòví ɖò : Ani we ɖo zǎn
Frère consanguin dire nuit tomber frère utérin dire interrog être nuit
mè
dans

‘Un frère consanguin a dit : il fait nuit ! (risque de danger) Un frère utérin dit : Qu’est-ce qu’il a dans la nuit (qui puisse empêcher d’agir) ?

Sens : Le frère consanguin n’est pas pressé de courir au secours de son demi-frère, mais l’autre se hâte malgré les obstacles: on doit s’entraider entre frère.

A partir de ce proverbe, on comprend qu’un frère consanguin doit passer par tous les moyens même illicites ou dangereux pour venir en aide à son frère.

63. Me ɖokpó nó ke xɔsó ǎ
Personne un hab écarteler case ferme neg
‘Une personne ne peut à elle seule dresser d’une maison’.

Sens : il faut s’entraider

- **La corruption comme rapidité**

64. nya xwe adà (jɛgbé) bó (tó) súnsún youu
Homme aller se soulager et d’abord essayer anus

é dǎ jí : dè yá ó, de no yá
 Il dire que si rapide dét indéf hab rapide

‘Un homme allant se soulager commença par se torcher.- Il dit : Si l’un va vite, l’autre aussi va vite’.

Cette expression peut être utilisée par un client qui est peut être venu retirer un dossier. Compte tenu de sa disponibilité il emploie cette expression pour faire comprendre à la personne à qui le service est demandé de vite l’aider à régler son problème. N’oublions surtout pas que cette rapidité est payée par de l’argent en guise de remerciement.

65. Kpo e dǎ me’ sí o wè e no dó hù
 Bâton indéf avoir pers poss dét c’est indéf hab avoir tuer
 dǎn ná
 Serpent avec

‘C’est avec le bâton qu’on a dans la main que l’on tue le serpent’.

Une telle expression est utilisée pour faire savoir à la personne qui vous demande de l’argent avant de vous rendre un service, que vous ne disposez pas d’assez d’agent, mais que c’est le peu qu’il possède qu’il peut vous offrir et vous deviez vous en contenter.

- Le pouvoir comme supériorité

66. agidigbáwún dó gudó gbowele só : só wè émí
 daman derrière gbowele montagnemontagne c’est lui
 kpéńzò
 confiance

‘Le daman tourne le dos à la montagne de gbowélé : c’est que (explique-t-il) j’ai confiance en la montagne’.

Ce proverbe peut se dire lorsque quelqu'un se met sous la protection d'un supérieur. Par exemple, l'individu qui détourne l'argent de l'Etat et bien qu'il soit conscient de l'acte qu'il pose continu tant bien que mal à s'adonner toujours à cette pratique, parce qu'il est sous la couverture de son supérieur hiérarchique peut employer cette expression pour montrer qu'il n'a rien à craindre.

67. kokló nó nú sìn bo nɔ wòn jìxwé ă
 Poule hab boire eau conj hab oublier ciel neg

'La poule n'a pas l'habitude de boire de l'eau et oublier le ciel (elle relève à chaque fois la tête).

'Je me souviens toujours de toi'.

Une telle expression peut se comprendre de deux manières : Premièrement, quand on te nomme à un poste juteux, tu ne dois nullement oublier la personne à cause de qui tu as été nommé.

Deuxièmes, pour faire comprendre à la personne à qui vous demandez de vous rendre un service, que vous n'allez pas l'oubliez en lui faisant un geste (matériel) s'il vous aide à obtenir par exemple à une: 'carte d'identité nationale', vous pouvez employer cet exemple.

68. ahwlikpɔnuwáwá bú sɔ tón bó yi bàḍòkoklókpómè, é ḍè : un tuwùn fí é ḍè, un náḍòbib'ewè ă

'Ahwlikpɔnúwá ayant égaré son cheval alla le chercher dans le poulailler, elle dit : Si je savais ou il est, je ne le cherchais pas'

'Quand on a un grand problème on cherche tous les moyens, même illégale s'il le faut pour s'en sortir'.

69. E tón azon gbé ɔ, amasin wè e nɔ hwěn

‘Si on est allé soigner des malades, on sent l’odeur des médicaments’.

‘Quand on veut réellement quelque chose, il faut être prêt à accepter les sacrifices qui s’imposent’.

Remarque :

Les pratiques langagières relatives à la corruption en milieu fon au Bénin reflètent des symboles analysables. Ainsi, ces pratiques langagières que nous avons recensées, ont été analysées ci-dessus selon l’approche de Lakoff & Johnson (1980). Il en ressort que, quand nous parlons de corruption, nous faisons surtout référence à des concepts ou symboles d’autres domaines, les termes les plus récurrents sont : ‘la manducation, le partage, les pots de vin, la puissance, le pouvoir, l’autorité, le remerciement, la demande, l’étanchement de la soif, le gourmandise, le lien de parenté, arrangement, faire-taire, intérêt, le sacrifice, la tromperie, le profit et lien de parenté, support, héritage, entraide, espoir, supériorité, recommandation, générosité, exigence, protection, union, rapidité, l’attente.

Nous pouvons regrouper les pratiques langagières liées à la corruption en deux sous-groupes :

Domaine de l’alimentation

- Qui parle de corruption, parle de ‘**manger**’. Ainsi, nous avons : la manducation, pots de vin, étanchement de la soif, gourmandise, le support

Domaine du pouvoir

- Qui parle de corruption, parle de ‘**relation**’ : puissance, recommandation, protection, héritage, lien de parenté, le faire-taire, la supériorité, l’exigence, la protection,

Domaine du truquage

- Qui parle de corruption, parle de tromperie

Domaine de l’unité

- Qui parle de corruption, parle de l'union, entraide, générosité,

Domaine de l'espérance

- Qui parle de corruption, parle de l'attente et de l'espoir, Toutes les définitions relatives à la corruption doivent prendre en compte tous ces critères, car sans eux, une lutte efficace serait qu'une pure illusion. La corruption perdure car elle est surtout dans notre vécu quotidien et existait du temps de nos aïeux. Sinon comment expliquer toutes ces pratiques langagières en fon ?

Pour parler du concept de la corruption, selon Lakoff & Johnson (1980), nous faisons référence à un autre concept d'un autre domaine, qui est 'l'alimentation', la corruption est donc une façon de s'alimenter', cette métaphore comporte des sous classes de métaphore catégorique que sont :

- La corruption est symbole de la manducation, et contribue à étancher la soif. A cet effet, nous pouvons comprendre par la corruption alimente bien ceux qui s'en adonnent.

Pour parler du concept de la corruption, nous pouvons faire également référence au domaine du 'pouvoir', impliquant donc la métaphore conceptuelle 'corruption comme pouvoir'. Cette métaphore conceptuelle implique les métaphores catégoriques comme : 'la corruption est symbole de la puissance et de l'autorité' 'la corruption est le symbole de la recommandation', 'la corruption est le symbole de la protection', 'la corruption symbolise l'héritage', et les liens de parenté, le faire-taire, la supériorité, l'exigence, la protection,

- La corruption est symbole de puissance et d'autorité, car nul n'ignore que '**celui qui a la main**' peut tout avoir au Bénin. La corruption profite de façon positive à celui qui a des relations, et cette attitude affaiblit dangereusement l'économie nationale. Les liens familiaux au sein de l'administration sont des vecteurs de corruption. C'est compte tenu de ces liens que certaines nominations ne tiennent plus compte du mérite, premier critère préalable pour nommer quelqu'un. Ainsi,

se transmet de génération en génération, le travail mal fait au sein de l'administration.

Pour ne prendre que ces exemples, nous voyons là, que les pratiques langagières ont d'une part un impact négatif sur la population, en ce sens qu'une personne qui ne maîtrise pas la langue dans laquelle on lui demande quelque chose, avant qu'un service ne lui soit rendu se voit frustrer, car sans son geste, il ne pourra avoir gain de cause ;

Outre cela, les personnes qui '**n'ont pas la main longue**', c'est-à-dire, qui ont des relations, et des parents bien nantis se verront rarement satisfait et ne pourront aucunement occuper des postes de responsabilités ;

Une récompense comme service rendu n'est aucunement de la motivation, car c'est une incitation à la pratique de la corruption Car une fois que la motivation disparaît, le service ne sera plus rendu. Il est donc impérieux de prendre des mesures qui puissent éduquer l'enfant dès le bas-âge pour voir le phénomène s'atténuer.

Les pratiques langagières sont des facteurs qui contribuent à la persistance de la corruption en milieu fon, tous les symboles que nous avons analysés au cours de ce travail, nous permettent de façon approfondi ce que nous comprenons par la corruption

Chapitre III .Perspectives pour une diminution de la corruption au Bénin

La lutte contre la corruption est une affaire collective qui doit préoccuper chaque Béninois quelque que soit le domaine dans lequel il intervient. C'est pour cela que, nous avons jugé opportun de proposer en tant que linguiste des approches de solutions malgré le terme de notre recherche. Pour ce faire, les approches de solutions sont à analyser suivant deux volets que sont : les approches de solutions d'ordre général, les approches de solutions réservées à l'ethnolinguistique, la littérature orale et enfin dans le cadre de la pragmatique linguistique.

III. 1 Les approches de solutions d'ordre général

- Les sanctions

Renforcer l'obligation de rendre compte passe nécessairement par la mise en place et l'application de sanctions. En général, celles-ci portent principalement sur des mesures législatives qui criminalisent la corruption. On peut, en dehors du système juridique officiel, appliquer des sanctions pour des infractions de moindre importance. Cela peut comprendre le renvoi d'employés coupables de corruption, l'inadmissibilité aux prestations de retraite, la révocation de l'admissibilité des entreprises à soumissionner en vue de contrats, etc. De toute évidence, les sanctions demeureront vaines s'il est impossible de les appliquer, car d'après nos enquêtes il a été proposé qu'on commence par lutter contre la corruption en partant du sommet de l'Etat, car les grands corrupteurs au Bénin sont nos dirigeants. Il faut donc inscrire dans la constitution une loi pouvant permettre de punir tout homme de quelque nature que ce soit, sans tenir compte de son statut social comme cela se fait aux Etats- Unis. Ainsi, une telle initiative va inciter les populations à la base à se rendre compte du bien-fondé

des initiatives 'anti-corruption' et à prendre conscience de leurs actes qui a un impact sur le développement durable.

- **L'éducation au niveau familial**

Première lieu où l'enfant reçoit l'éducation, la maison doit être pour tout enfant un lieu où il doit acquérir les valeurs fondamentales de la vie. Pour aboutir à un tel résultat, les parents doivent jouer un rôle fondamental, car la diminution de la corruption au Bénin doit prendre en compte le volet familial. Pour ce faire, il s'avère indispensable d'inculquer aux enfants :

- le sens du travail bien fait, ce qui passe par l'honnêteté, la franchise dans tout ce qu'on entreprend ;
- montrer à l'enfant que le bien public appartient à tout le monde et ne doit pas être accaparé par une minorité ;
- amener l'enfant à rendre service sans rien attendre ou espérer en retour ;
- confier à l'enfant de l'argent pour faire soit la cuisine et voir comment il arrive à gérer l'argent qu'on lui donne ;
- lui apprendre à faire chaque fois le compte rendu de toutes les dépenses qu'il effectue après chaque service qu'on lui demande de faire ;
- Punir chaque fois l'enfant quand il se détourne du droit chemin, sans oublier de lui prodiguer à chaque fois des conseils ;
- Chaque parent doit donner à son enfant le bon exemple en étant lui aussi exemplaire, car il ne sert à rien de dire à l'enfant de se comporter de telle manière alors qu'on est soit même exemplaire, or l'enfant imite généralement ce qui se passe dans son milieu de vie ;
- Faire comprendre à l'enfant que l'argent ne doit pas être pour lui une manque qu'il doit toujours combler, mais que c'est par seulement par le travail bien qu'on peut tout obtenir. De même, il doit être satisfait de sa condition de vie ;

L'école a également un rôle primordial à jouer au sein de la lutte contre la corruption au Bénin. Pour ce faire, il faut insister sur les différents aspects suivants :

- La part de l'école dans la lutte contre la corruption

Il faut : une rééducation à la base des enfants par l'enseignement des vertus ;

- Le renforcement de la morale et du civisme dans les programmes des écoles ;
- Organiser des chants et des proverbes qui sensibilisent sur la lutte contre la corruption ;

- Sur le plan social

Il faut :

- La conscientisation et la prise de conscience collective des populations sur l'ampleur du phénomène de la corruption au Bénin ;
- Etablir une collaboration entre les élus locaux et les rois dans les communes ;
- Punir tout acte de corruption quel que soit le statut
- Protéger les dénonciateurs et leur assurer une couverture ;
- Encourager et protéger tout juge intègre qui sanctionne les différents actes relatifs au Bénin
- Mettre en place des plaquettes en langues nationales et organiser des meetings de sensibilisation pour informer les populations ;
- Voter des lois claires et précis pour condamner tout acte de corruption, aussi minime qu'il soit et prendre exemple sur les autres pays qui ont réussi la lutte contre la corruption ;
- Egalement la participation de la population est également primordiale dans la lutte contre la corruption au Bénin. Ainsi, la société civile, les médias, les élus locaux, les têtes couronnées, les confessions religieuses doivent être associés au programme de lutte contre la corruption.

- **Au niveau de la religion**

Un moyen de la lutte contre la corruption est la religion, car pensons nous, elle permettra de conscientiser les fidèles sur le maintien des valeurs primordiales de la vie. Il faut également renforcer le pouvoir des religions traditionnelles

Nous pouvons également nous basés sur l'expérience du canada en matière de la lutte contre la corruption.

III.2. Autres types d'approches de solutions

La lutte contre la corruption n'est pas l'affaire d'une seule personne, c'est pour cela qu'en tant linguiste nous proposons les approches de solutions suivantes.

Sur le plan de l'éducation, la littérature orale ainsi que l'ethnolinguistique ont un rôle primordial à jouer dans la diminution de la corruption au Bénin. L'Etat doit de ce fait accompagner les enseignants dans la conception des documents didactiques en morale et en civisme pour tous les types d'enseignements. Ainsi, dès la maternelle il faudra élaborer des plaquettes en langues nationales et en français et montrer à l'aide des dessins, symboles et autres qu'on ne doit prendre le bien d'autrui, ni exiger un du ou une récompense avant de rendre service à ses parents, amis, ainsi qu'à ceux qu'on ne connaît pas. . Tout ceci peut également être renforcé par les chants, les poésies, les contes, les danses qu'on doit apprendre aux enfants. A partir de l'école primaire, il faut insister sur la corruption dans les cours de civisme et de morale qu'on leur dispense. Pour être sûr de l'utilité des cours qu'on leur dispense, il faut mettre en place un concours pour le meilleur élève qui peut concevoir un théâtre, un chant, une poésie, des dessins en langues nationales ou dans tous autres langues étrangères en vue de montrer que la corruption est une mauvais pour chaque pays dans le monde entier. A partir du secondaire, et de l'Université on suppose qu'on a à faire à de grands élèves. Le point important sur lequel il faut insister à leur niveau est de leur montrer la nécessité de travailler et ne rien

donner en retour pour avoir de bonnes notes. Il faut leur montrer que seul le travail bien fait est récompensé. Mettre également en place des plaquettes en langues nationales et étrangères en insistant sur l'impact que la corruption a sur le développement durable, ainsi que sur l'avenir de jeunes qu'ils sont. Leurs apports dans la lutte contre la corruption serait qu'ils organisent des communications en langues nationales et au cours des journées pédagogiques et culturelles afin d'apporter leurs apports à la lutte contre la corruption au Bénin.

On peut également concevoir des messages sensibles dans les écoles, administrations, les places publiques et autres influant ainsi la psychologie des scolaires, des populations et autres sur les méfaits de la corruption. Outre cela, les métaphores conceptuelles que nous avons recensées tout au long de ce travail peuvent être conçues dans une plaquette à partager si possible aux populations. Ainsi, à travers cette plaquette il s'agira de leur toucher du doigt que malgré le caractère polysémique de ces proverbes, adages, ils ne contribuent guère à la diminution de la corruption au Bénin. A chaque fois qu'on les emploie dans une situation de corruption, la corruption prend de l'ampleur.

CONCLUSION

Nous avons essayé d'analyser dans ce travail les pratiques langagières liées à la corruption en milieu fɔn au Bénin. Pour ce faire, nous avons élaboré un corpus comportant les termes et expressions relatifs à la corruption en milieu fɔn, principalement au fɔn parlé à Ouidah et à Abomey. Cette étude nous a permis de voir que, ces pratiques langagières contribuent à la persistance de la corruption et confirment, encore une fois que le phénomène de la corruption ne date pas d'aujourd'hui, sinon comment s'expliquent tous ces termes, proverbes, adages et expressions relatifs à la corruption en milieu fɔn ? Une lutte efficace contre ce phénomène doit tenir compte des symboles que reflètent ces pratiques langagières. Ces symboles et, plus précisément ces métaphores, faut-il le rappeler, ont été identifiés et analysés suivant l'hypothèse de la base métaphorique de la grammaire telle que identifiée par Lakoff & Johnson (1980). Les symboles que reflètent les pratiques langagières sont les suivants :

La corruption est symbole de : « la manducation, du partage, de pots de vin, de la puissance, de l'autorité, du remerciement, de la demande, de l'étanchement de la soif, de la gourmandise, de lien de parenté, de l'arrangement, du faire-taire, de l'intérêt, du sacrifice, de la tromperie, du profit et du lien de parenté, du support, de l'héritage, de l'entraide, de l'espoir, de la supériorité, de la recommandation, de la générosité, de l'exigence, de la protection, de l'union, de la rapidité, et de l'attente.

C'est comprendre donc par ces symboles relatifs aux pratiques langagières, qu'à travers nos langues définissent tous les critères relatifs aux pratiques langagières en milieu fɔn.

Ainsi, compte tenu de toutes ces pratiques langagières qui démontrent de l'ampleur du phénomène de la corruption au Bénin, une prise de conscience

générale des dirigeants politiques, ainsi que de tout le peuple Béninois s'avère indispensable en vue d'une lutte efficace contre ce phénomène.

Tout ceci passe par une réhabilitation de nos valeurs culturelles à travers une éducation de l'enfant dès son plus jeune âge à la maison, qui sera plus renforcée par l'éducation que l'enfant doit recevoir à l'école. Mais le plus important des mesures à prendre est la sanction effective des corrupteurs et des corrompus, quel que soit leur niveau social et économique. Une telle mesure sera une mise en garde pour ceux qui ne croient aucunement à la réussite de la lutte contre au Bénin. Il faudra également prendre l'exemple sur le cas des autres pays africains qui ont réussi la lutte contre la corruption.

Références Bibliographiques

BAILEY, Bruce. M. 2000. *La lutte contre la corruption*, Agence canadienne contre la corruption.

Boutet, Josiane. 2002. Pratiques Langagières, Formation langagière, in CHARAUDEAU, P., Mangueneau D. dir, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, seuil.

Banque mondiale. 1997. Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique, «Helping Countries Combat Truong Hong Synergies », Corée

Banque mondiale.. Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique, corruption : The Role of the World. Bank », Washington.

Capo, H. B. C .1991.*A comparative phonology of Gbe*, Berlin: Foris &Garome: Labo Gbe (Int).

Capo, H. B. C. 1981.*A Diachronic phonology of the 'Gbe' Dialect Cluster*, Thèse de Ph. D. , University du Ghana, Legon.

Cambon, Emmanuelle, LEGLISE, Isabelle. 2008. « Pratiques Langagières et registres discussifs. Interrogation de deux cadres en sociologie du langage », In *Langage et Société*, 124p

Claudi, U. B. Heine. 1985. *From metaphor to grammar: Some examples from ewe*, Afrikanistische Arbeitspapiere 1, pp 17-48

Davidson, D. R. 1981. *What Metaphors mean, In: On metaphor*. Edited by Sh. Sacks. Chicago/London: The University of Chicago Press. pp 29-45.

Dubois, T & al. 1994. *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, Larousse, Paris, 516 p

Dilks, Charlotte. 2005. *Les Métaphores de Guerre dans la Prose Journalistique dans une Perspective Cognitive. Etude des verbes de guerre et de conflit*. Mémoire de philosophie. Département de Français et d'Italien. Université de Stockholm. Forskningsrapporter / Cahiers de la Recherche , 241p

Ekberg, Lena. 1993. «Verbettai grammatikaliserad och metaforiskanvandning. *Sprachkochstil 3?* pp. 105-139.

Fraser, B. 1979. 'The Interpretation of Novel Metaphors', *In: Metaphor and Thought*. Edited by Andrew Ortony. Cambridge: University Press. pp. 172-185

Gbéto, F. 2012. *Dictionnaire étymologique des emprunts linguistiques en fɔn*

G. Blundo & J. P. Olivier de Sardan. 2003. *La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest*, Arbeitspapiereworking Papers N 12

Gray, W. & KAUFMANN. Daniel. 1988. *Corruption et développement*. 10p

Geéa, P. 2002. *Intégration Conceptuelle et Métaphore Filée*. Langue Française, Vol.134, n 1 pp. 109-123.

Gréa, Philippe. 2001. *La théorie de l'Intégration Conceptuelle appliquée à la Théorie de la Métaphore Filée*. Thèse de doctorat. Université de Paris X-Nanterre. 366 p.

Hansford, B. F. 2005. 'My eyes are red: Body Metaphor In Chumburung', in: *Journal of West African Languages XXXII*. 1-25, pp 135-181.

Heine, B. 1997. *Cognitive Foundations of Grammar*. New-York. Oxford University Press

Hoffmann, R. R. 1982. 'Recent research on metaphor'. In *Annals of the New-York Academy of Sciences Section on Linguistic*

Kaufmann, Daniel. 1997; «*Corruption: The Facts*», Foreign Policy, no. 107(été), pp 114-31. et Shan-Jin Wei, 1998, «Does 'Grease Money' Speed up the Wheels of Commerce?»

Lakoff, G; & Johnson, M. 1980. *Metaphors we live by*. Chicago:University of Chicago Press. Trad. fr. Par M. de Formel (1980). *Les métaphores dans la vie quotidienne*. Paris. Minuit 193p

Lakoff, George. 1991. *Metaphor in politics*. An open Letter to the Internet. Consulté le 11/10/2012 sur <http://Philosophy.Uoregon.edu./metaphor/Lakoff-.Htm>.

Lakoff, George. 1987. *Women, Fire and Dangerous Things: What Categories Reveal About the Mind*. Chicago, University of Chicago Press, 614p.

Lavallée, Emmanuelle, Razafindrakoto, Mireille. *Les mécanismes à l'origine de la corruption*.

Nye, J. S. 1967. *Corruption and political Development : A Cost-benefit Analysis* American Political science Review, 61, 2, pp. 417-427;

Ortony, A. 1979. 'The role of similarity in similes and metaphors', in :*Metaphor and Thought*. Edited by Andrew Ortony. Cambridge: University Press pp 186-201

Roy, Thibault, FERRARI & BENST, Pierre. 2006. *Etude de métaphores conceptuelles à l'aide de vue globales et temporelles sur un corpus*, Laboratoire Greys UMR 6072 CNRS-Université de Caen.

SARDAN (de), J.-P. Olivier (2001) : 'Sémiologie populaire de la corruption' .in politique africaine, 83 , octobre, p. 98-114 .

Segurola, B. & J. Rassinoux. 2000. *Dictionnaire fon-français*, éd Selva et Savana, SMA

Valund, Jan. 2001. *Metaphor som convention. Gradenavbildlighet I svenskansvickt- ochtyngmetaforer*. Stockholm Studies in scandinavianphilology. Thèse de doctorat. Stockholm: Almqvist & Wiksell.

Werne, H. 1919. *Die Ursprung der Metaphor*. Leipzig: Engelmann

Dico Universel, 2002, 4^{ème} éd revue et commenté (28)

Article 134 du Code Pénal.

Code Pénal, Convention des Nations unies

Rapport de la Banque Mondiale (1997) ;

La lutte contre la corruption. *Questions et Stratégies*, Agence Canadienne de développement international.

Annexe

Une démocratie constitutionnelle régie par la primauté du droit

Le Canada est une démocratie constitutionnelle régie par la primauté du droit. La Constitution prévoit la répartition des pouvoirs entre les paliers de gouvernement et elle garantit la souveraineté du Parlement, sous réserve des restrictions énoncées dans divers instruments constitutionnels, y compris les Lois constitutionnelles de 1867 et de 1982 et toutes autres conventions constitutionnelles élaborées au fil des ans. La Constitution garantit également l'indépendance du système judiciaire, ce dernier agissant comme l'ultime gardien et interprète de la loi.

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société juste et démocratique. La Charte prévoit en particulier que chaque individu a les libertés fondamentales suivantes : liberté de conscience et de religion; liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; la liberté de réunion pacifique; la liberté d'association. La Charte comprend également des droits démocratiques, la liberté de circulation, des garanties juridiques et des droits à l'égalité. Au Canada, la Constitution est la loi de dernier ressort et toute loi qui est incompatible avec les dispositions contenues dans la Constitution reste, dans la mesure de son incompatibilité, sans effet.

Le Canada dispose d'une vaste gamme de mesures conçues en vue d'assurer l'intégrité publique²⁷ .

Une fonction publique professionnelle et impartiale

Une fonction publique professionnelle et impartiale est un préalable important à un gouvernement stable et démocratique. La fonction publique canadienne est chargée de conseiller, au mieux de ses connaissances, le gouvernement du jour, d'exécuter les directives de ce dernier avec loyauté, de fournir des services à la population et d'appliquer les lois et règlements du pays.

Au sens de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Commission de la fonction publique est chargée de veiller à ce que les nominations à la fonction publique se fassent selon le principe du mérite, en vue d'éliminer toute ingérence politique et d'assurer le recrutement de personnes qualifiées, impartiales et représentatives. On s'attend des fonctionnaires du gouvernement fédéral qu'ils accomplissent leurs tâches sans ingérence politique et qu'ils soient représentatifs de la diversité canadienne. En outre, les Canadiens, y compris les fonctionnaires, doivent avoir accès aux chances d'emploi dans la fonction publique.

Afin de renforcer l'importance de l'intégrité personnelle au sein de la fonction publique fédérale, les fonctionnaires nommés de l'extérieur doivent prêter un serment ou faire une déclaration solennelle d'allégeance, en plus de prêter un serment professionnel et de s'engager au secret professionnel. Ce document ne fournit qu'un échantillon des mesures existantes, l'accent étant mis sur le gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas d'un bilan exhaustif.

En vertu de l'article 33 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Commission de la fonction publique peut accorder un congé non payé aux fonctionnaires désireux de se porter candidats à une élection, qu'elle soit fédérale, provinciale ou territoriale. Aux termes de l'article 34, s'il advient qu'un autre candidat allègue qu'un fonctionnaire se portant candidat manque aux exigences prévues par la Loi, la Commission fait une enquête à ce sujet et peut destituer ce fonctionnaire si elle conclut au manquement. Le fonctionnaire élu à une élection perd dès lors sa qualité de fonctionnaire.

- **Conflits d'intérêt**

Le gouvernement fédéral du Canada régleme la corruption potentielle par un ensemble de lois fédérales, de règles parlementaires et de dispositions administratives. La nature des principes directeurs est généralement déterminée par le genre de charges publiques que détient un titulaire et ces principes directeurs peuvent comprendre une combinaison de lois, de règlements et de dispositions administratives.

En ce qui concerne les conflits d'intérêt, la Loi sur le Parlement du Canada contient plusieurs interdictions touchant les sénateurs et les membres du Parlement. Les articles du Règlement de la Chambre des communes, ainsi que les Règlements du Sénat traitent aussi des conflits d'intérêt. Par exemple, l'article 16 de la Loi sur le Parlement interdit, entre autres, à tout sénateur de recevoir une rémunération pour services rendus relativement à toute affaire devant le Sénat ou la Chambre des communes, ou pour influencer ou tenter d'influencer un membre de l'une ou l'autre chambre. Également, l'article 21 du Règlement de la Chambre des communes interdit notamment à tout député de voter sur une question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire direct.

Il existe actuellement au Canada un code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat à l'intention des titulaires de charges publiques fédérales, ainsi qu'un code à l'intention des fonctionnaires et du personnel militaire. Ces codes sont conçus pour orienter la conduite des titulaires de charges publiques et des fonctionnaires, et pour préserver et accroître la confiance de la population. Au sens du *Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat*, les « titulaires de charges publiques » désignent les ministres, les secrétaires parlementaires et les personnes nommées à

temps plein par le gouverneur en conseil, de même que les membres du personnel ministériel qui ne sont pas fonctionnaires. Le premier ministre a renforcé ce Code en juin 1994. Ce dernier exige des titulaires de charges publiques qu'ils agissent avec honnêteté et soutiennent le respect de normes professionnelles de haut niveau afin de préserver et de renforcer, aux yeux de la population, l'idée d'un gouvernement intègre, objectif et impartial. Il existe également un *Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique* à l'intention des fonctionnaires canadiens, en plus d'autres codes de conduite ministériels. Au Canada, on reconnaît que différents ensembles de règles peuvent s'appliquer selon les différentes fonctions exercées.

En général, dans les dix provinces et les trois territoires du Canada, les agents publics, les personnes élues ou nommées souscrivent à des règles de conduite semblables, qu'ils s'agissent de lois ou de lignes directrices.

- **Mécanismes de surveillance**

La Commission de la fonction publique protège le bien commun en assurant la compétence de la fonction publique. À cette fin, elle a instauré un système de recours et elle surveille les pratiques associées au processus de nomination à la fonction publique. C'est une tierce partie qui veille à ce que les recours exercés par les employés de la fonction publique soient équitables, opportuns et efficaces. Au nom de l'employeur, elle enquête sur les plaintes de harcèlement en milieu de travail et elle administre les processus de médiation et de conciliation. La Commission vérifie également les activités des ministères et des agences afin d'assurer qu'ils se conforment aux principes de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Le Bureau du conseiller en éthique a été créé en juin 1994. Il est responsable de l'application du *Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêt et après-mandat*, de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et du *Code de déontologie des lobbyistes*. De plus, le Bureau conseille régulièrement les ministères et agences des gouvernements fédéraux et provinciaux, les gouvernements étrangers et les organismes du secteur privé sur des questions d'ordre déontologique. Le *Code de déontologie des lobbyistes* est en vigueur depuis le 1^{er} mars 1997. Ce dernier fixe les normes de conduite pour tous les lobbyistes qui communiquent avec des titulaires de charges publiques fédéraux; il constitue la contrepartie des obligations que les agents publics fédéraux doivent observer dans leurs rapports avec le public et les lobbyistes. La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes a été modifiée en 1996 afin de faire davantage connaître au public les activités de lobbying exercé auprès des institutions fédérales.

Le Bureau du vérificateur général du Canada favorise l'obligation de rendre compte et les pratiques exemplaires dans les activités gouvernementales. Le vérificateur général vérifie et examine, de manière indépendante ces activités et fait rapport des résultats au Parlement. Ces vérifications informent de manière objective les membres du Parlement, et les aident à examiner les activités du gouvernement et à exiger de ce dernier qu'il rende compte de sa gestion des fonds publics. Le vérificateur général agit en toute indépendance par rapport au gouvernement.

Le Bureau du surintendant des institutions financières est l'organe de réglementation principal des institutions financières fédérales et des régimes de retraite. Il a pour tâche de veiller à ce que les titulaires de police, les déposants et les participants au régime de retraite ne soient pas victimes de pertes injustifiées. Il met de l'avant et administre un cadre de réglementation qui, en renforçant la sécurité et l'intégrité du système financier canadien, contribue à préserver la confiance publique.

Les principes directeurs du Bureau de la concurrence sont la transparence, l'équité, l'opportunité et la prévisibilité. Le Bureau est chargé d'administrer la Loi sur la concurrence. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but de stimuler l'adaptabilité et l'efficacité de l'économie canadienne, et d'améliorer les chances de participation canadienne aux marchés mondiaux tout en tenant simultanément compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada. Le Bureau de la concurrence a le pouvoir d'enquêter et de porter les questions devant le procureur général du Canada qui peut, en vertu de la Loi, intenter des poursuites et soutenir des accusations ou toute autre matière criminelle.

La Loi canadienne sur les sociétés par actions régit les sociétés par actions constituées en vue d'exploiter une entreprise au Canada. Elle favorise l'uniformité en matière de loi sur les sociétés au Canada et elle permet d'assurer le transfert ordonné de certaines entreprises. Elle assure également que les sociétés étrangères qui s'implantent au Canada ont les mêmes droits et responsabilités que les sociétés canadiennes.

Accès à l'information

Élargir l'accès des Canadiens aux documents de l'administration fédérale est un élément important de l'ouverture du gouvernement canadien. La Loi sur l'accès à l'information accorde aux Canadiens, individus et sociétés présentes au Canada, le droit formel et exécutoire d'accès aux documents de l'administration fédérale conformément à certains principes, sous réserve de certaines exemptions et exclusions.

La Loi sur la protection des renseignements personnels donne aux citoyens canadiens ou aux personnes présentes au Canada le droit d'accès aux renseignements personnels qui les concernent, sous réserve de certaines exemptions et exclusions; la Loi régit également la façon dont les

organismes fédéraux recueillent, utilisent, communiquent et conservent les renseignements personnels.

- **Indépendance du système judiciaire**

Peu d'institutions contribuent autant à une saine démocratie que celle du tribunal. Au Canada, l'indépendance du système judiciaire est un principe constitutionnel et juridique de première importance. La Constitution canadienne reconnaît ce principe, d'ailleurs développé et renforcé dans les Statuts du Canada. Ce sont en effet les articles 96 à 101 de la Loi constitutionnelle de 1967 qui fixent les dispositions constitutionnelles de base à l'égard de l'indépendance du corps judiciaire. Ces articles reconnaissent précisément le concept de l'indépendance judiciaire par leurs dispositions sur l'organisation judiciaire concernant la nomination et la révocation des juges, et l'établissement et le versement des salaires, des allocations et des pensions. Certains droits inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés garantissent par définition l'indépendance du judiciaire et des tribunaux militaires en établissant des normes minimums pour les cours et les tribunaux qui instruisent des causes liées à des infractions criminelles et à des droits fondamentaux précis.

Ces dispositions constitutionnelles ont pour effet de garantir que les juges, y compris les juges militaires, ne sont pas menacés d'ingérence arbitraire ou de révocation par la puissance exécutive du pays. Les cours supérieures et provinciales du système judiciaire sont auto-réglementées et ont des codes de conduite ou des principes directeurs. Ainsi, le public et les membres du corps judiciaire sont guidés par une déontologie appropriée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle d'audience. Également, toutes les instances accordent aux citoyens le droit de porter plainte devant un organe indépendant concernant la déontologie judiciaire. La Constitution garantit le statut fondamental des juges, de même que les dispositions touchant leurs salaires, allocations et pensions.

Le concept de l'indépendance judiciaire est réellement reconnu au Canada et la séparation est claire entre les organes judiciaire et exécutif au palier fédéral. Au Canada d'ailleurs, le principe constitutionnel et juridique de l'indépendance et de l'impartialité du système judiciaire revêt une importance considérable.

- **Police et procureurs**

Au Canada, un policier enquêtant sur un crime occupe une charge publique définie à l'origine par le common Law et fixée ensuite dans diverses lois. En enquêtant sur des crimes, le policier n'agit donc pas comme fonctionnaire ni comme agent.

Traditionnellement, le rôle public du procureur général se fonde sur la tradition et la loi. La loi accorde au procureur général du Canada le droit de fournir des conseils juridiques aux organismes d'enquêtes sur les incidences du droit criminel au regard des enquêtes et des poursuites. En décidant des cas de poursuite, le procureur général (d'habitude par l'intermédiaire de l'avocat-conseil de la Couronne) exerce un pouvoir discrétionnaire étendu en faveur de l'intérêt public. Ce pouvoir discrétionnaire, fondé sur la tradition et le Common Law, doit exclure, pour le procureur général ou des collègues du cabinet, les vues partisans et les conséquences politiques.

- **Organismes spécialisés**

En vigueur au Canada depuis le 1^{er} avril 1997, l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IPOC) a donné lieu à la création de dix nouvelles Unités mixtes des produits de la criminalité, qui se sont ajoutées aux trois unités existantes. Cette mesure a pour objet d'intensifier les enquêtes et les poursuites concernant l'ensemble de la criminalité organisée, y compris les délits de corruption auxquels prennent part les criminels organisés. Chaque unité mixte associe des représentants du ministère fédéral de la Justice, de la Gendarmerie royale du Canada, de Douanes Canada, des forces de police provinciales et municipales et des juricomptables

- **Protection des témoins**

La protection des témoins est également un moyen de lutter contre la corruption. Elle est en effet un des instruments les plus utiles et les plus efficaces à la répression de la criminalité. Au Canada, la Loi sur le programme de protection des témoins répond aux besoins des services de police, des témoins potentiels et des sources ayant besoin de protection.

- **Aide juridique**

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sont chargés de rendre les services juridiques accessibles aux personnes économiquement défavorisées, qu'il s'agisse d'affaires criminelles graves ou d'affaires liées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ce sont les provinces et les territoires qui administrent l'aide juridique au Canada, et son existence est en grande partie tributaire de l'appui financier accordé par tous les paliers de gouvernement.

Mesures en matière de droit criminel

En vertu du Code criminel du Canada, les infractions comprennent la corruption (art. 119,120), la fraude envers le gouvernement (art. 121), la fraude ou l'abus de confiance relativement aux fonctions d'une charge (art. 122), la corruption dans les affaires municipales (art. 123), l'achat ou la vente d'une charge (art. 124), influencer ou négocier une nomination ou en faire commerce (art. 125), tenter volontairement d'entraver, de détourner ou de contrecarrer le cours de la

justice, soit par des pots-de-vin ou d'autres moyens de corruption (art. 139(3)), par la fraude (art. 380) et par des commissions occultes (art. 426).

De plus, une personne déclarée coupable d'un acte criminel et condamnée en conséquence à un emprisonnement de deux ans ou plus est incapable d'occuper une charge publique ou un autre emploi public, ou d'être élue, de siéger ou de voter comme membre du Parlement ou d'une législature provinciale, ou d'exercer un droit de suffrage, tant qu'elle n'a pas subi la peine qui lui est infligée ou la peine y substituée par une autorité compétente, ou qu'elle n'a pas reçu un pardon. Nulle personne déclarée coupable de fraude envers le gouvernement, d'achat ou de vente d'une charge, ou de vente d'approvisionnements défectueux au gouvernement, n'a qualité, après cette déclaration de culpabilité, pour passer un contrat avec le gouvernement, ou pour recevoir un avantage en vertu d'un contrat entre le gouvernement et toute autre personne ou pour occuper une fonction gouvernementale. (art. 750)

De plus, un certain nombre de dispositions du Code criminel interdit de tromper les autres ou d'inciter les autres à s'appuyer sur des ouvrages ou des dossiers erronés (p. ex., art. 321 [définition de « faux document »]; art. 362 [faux semblant ou fausse déclaration]; art. 366 [faux]; art. 380 [fraude]; art. 397 [falsification de livres et de documents]; art. 400 [faux prospectus]).

La possession de biens ou de produits criminellement obtenus (art. 354) et le recyclage des biens et produits de la criminalité (art. 462.31) constituent des infractions à la loi pénale. La Partie XII.2 du Code criminel traite des produits de la criminalité. Peu importe que l'infraction soit commise au Canada ou à l'extérieur, les produits de la criminalité peuvent être saisis ou immobilisés et confisqués au Canada si le comportement sous-jacent constitue, s'il avait eu lieu au Canada, une des infractions énumérées à l'article 462.3 du Code criminel

De plus, le Canada appuie la confiscation des biens acquis de façon criminelle, ainsi que le partage de ces biens dans les cas où les enquêtes et les poursuites ont été menées avec l'aide de la coopération internationale. Le Canada dispose en effet d'un instrument lui permettant de partager les biens saisis au Canada (à la différence d'une province du Canada) comme produits de la criminalité avec d'autres pays signataires d'un accord de partage, en reconnaissance de l'aide que ces pays ont apportée à l'enquête qui a mené à la confiscation des biens. Le *Règlement sur le partage du produit de l'aliénation des biens confisqués* régit les procédures de partage.

Le gouvernement fédéral a présenté le Projet de loi G22 à la Chambre des communes le 15 décembre 1999. Ce projet de loi contient des propositions législatives visant à lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et à créer le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Le centre fonctionnerait indépendamment des autorités

chargées de l'application des lois, mais il serait en mesure de divulguer une information précise limitée.

Les membres des Forces armées canadiennes sont soumis aux mêmes dispositions prévues s au Code criminel et aux autres statuts fédéraux que les civils. La Loi sur la défense nationale comprend également des infractions comme la vente irrégulière d'un bien des Forces armées (art. 116) et l'acceptation d'une rétribution pour favoriser quelqu'un dans la conclusion de toute affaire concernant les Forces canadiennes (art. 117). L'article 132 de la Loi sur la défense nationale permet également de porter des accusations pour tout acte ou omission survenu à l'étranger et constituant une infraction au droit du pays. Les membres des Forces armées peuvent être jugés devant un tribunal civil pour des infractions au Code criminel ou à d'autres lois fédérales, ou devant un tribunal militaire pour des infractions au Code criminel, à la Loi sur la défense nationale ou à d'autres lois fédérales

La Loi sur la corruption d'agents publics étrangers est entrée en vigueur le 14 février 1999. La Loi criminalise la corruption d'un agent public étranger aussi bien que la possession et le recyclage de biens, et de leurs produits, obtenus ou provenant de cet acte de corruption, y compris les biens ou les produits trouvés au Canada, obtenus ou provenant d'un acte ou d'une omission à l'extérieur du Canada, qui aurait constitué, s'il avait eu lieu au Canada, une infraction de corruption d'un agent public étranger. Les produits d'origine criminelle peuvent être saisis, retenus ou confisqués. La police peut recourir à l'écoute électronique ou à tout autre moyen de surveillance électronique pour rassembler les preuves lorsqu'elle enquête sur ces infractions.

La Loi sur la gestion des finances publiques définit des infractions précises de corruption et de fraude. La Loi de l'impôt sur le revenu contient une disposition interdisant la déduction fiscale de revenu obtenu par corruption. De même, d'autres statuts fédéraux contiennent des dispositions précises relatives à la conduite des agents publics qui administrent les statuts. Par exemple, la Loi sur l'immigration interdit la corruption d'agents d'immigration et d'arbitres. La Loi sur la statistique contient des dispositions précises ayant trait au mauvais usage de l'information.

En vertu du droit canadien, les personnes morales peuvent être passibles de poursuite au criminel.

Entraide juridique

En vertu de la Loi sur l'entraide juridique, le Canada peut fournir une aide en matière criminelle lorsqu'une demande lui est adressée dans le cadre d'une convention ou d'accords spéciaux bilatéraux ou multilatéraux. La législation permet de recourir à des mesures contraignantes pour réunir les éléments de preuve et répondre ainsi aux demandes d'aide provenant de l'étranger. La loi s'applique à tous les genres d'infraction criminelle, y compris les infractions de corruption.

Le secret bancaire ne pose aucune difficulté au Canada. À condition de respecter les normes pertinentes, les cours de justice peuvent ordonner, et ordonnent, la production de dossiers bancaires.

- **Extradition**

Le Canada a une loi ainsi qu'un ensemble de traités concernant l'extradition. La Loi sur l'extradition a été modernisée en 1999 afin de rendre la procédure d'extradition uniforme et applicable à toutes les demandes d'extradition, qu'elle permette l'extradition de fugitifs vers un tribunal pénal international, qu'elle offre au fugitif une garantie de procédure et une garantie du respect des droits de la personne, et qu'elle rende le processus d'extradition plus accessible aux pays dont les règles de preuve diffèrent de celles du Canada.

- **Activités internationales**

Sur la scène internationale, le Canada participe activement aux discussions, aux négociations, à diverses tribunes, y compris les Nations-Unies, l'Organisation des États américains, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil de l'Europe, le Commonwealth et le G-8, en vue de trouver des moyens de lutter contre la corruption.

Le 17 décembre 1998, le Canada a ratifié la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Cinquième pays à ratifier la Convention (un des dix pays ayant la plus grande part des exportations de l'OCDE, soit l'équivalent combiné de 60 p. 100 du total des exportations des dix pays), le Canada a provoqué son entrée en vigueur le 15 février 1999, soit 60 jours après le dépôt de son instrument de ratification. Le MAECI a rédigé le premier rapport annuel de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. Le rapport fait état des mesures que le gouvernement met de l'avant pour sensibiliser le public, de même qu'il présente des rapports d'étape sur les actions menées par d'autres pays pour satisfaire aux conditions de la Convention de l'OCDE. De plus, le Canada a signé la Convention interaméricaine sur la corruption le 7 juin 1999 et il s'appête à la ratifier. Il participe également aux négociations de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée, et il se dit prêt à soutenir des négociations sur une convention mondiale ayant pour objet la lutte contre la corruption. Enfin, Revenu Canada encourage le Comité des affaires fiscales de l'OCDE à adopter des principes de saine administration de l'impôt. Ces principes favorisent notamment l'application équitable, sûre et transparente de la loi, ainsi que la promotion de normes déontologiques élevées.

- **Développement international et assistance technique**

Droits de la personne, démocratie et saine gestion publique constituent un des six volets prioritaires de l'aide publique au développement du Canada. Le meilleur moyen de se défendre contre la corruption est d'exercer une saine gestion publique. Il s'agit là d'un domaine que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie depuis longtemps, notamment le renforcement des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, la réforme juridique et la refonte de la fonction publique. L'Agence appuie également fortement les organismes de la société civile qui aident à fournir un équilibre face aux abus faits par le gouvernement et le secteur privé, y compris la corruption. Récemment, l'ACDI a entrepris des programmes visant précisément la corruption, notamment un programme axé sur la formation et le dialogue en Ukraine, et des ateliers à l'intention des parlementaires réalisés en coopération avec l'Institut de la Banque mondiale. De plus, l'ACDI fournit un financement au bureau principal de Transparency International, la première organisation non gouvernementale internationale de lutte contre la corruption, ainsi qu'à son chapitre canadien, qu'elle a d'ailleurs aidé à fonder. Transparency International collabore avec plusieurs pays en vue de mettre en œuvre des pactes d'intégrité et son groupe de travail sur la Convention de l'OCDE contribue à l'évaluation de la législation des pays signataires en organisant des présentations avec l'aide des chapitres nationaux de TI dans les pays intéressés.

Dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'ACDI appuie les mesures visant à freiner les pratiques de corruption relatives aux approvisionnements. L'Agence a, en outre, révisé le langage utilisé dans ses accords de marché et de contribution afin d'assurer que les sociétés canadiennes comprennent bien leurs responsabilités.

Table des matières

Sommaire	5
Dédicace	2
Remerciements	3
Abréviations	4
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : Cadre théorique et méthodologique de la recherche	9
I.1 Un aperçu sur la langue d'étude	9
I.2 Motivations du sujet d'étude.....	10
I. 3 Quelques indications sur l'approche théorique et méthodologique de la recherche.....	10
I.3.1 Approche méthodologique	10
I.3.2 Approche théorique.....	11
I.4. Objectifs et Hypothèses de recherche.....	18
I. 4.1 Hypothèses de recherche.....	18
I.4.2 Objectifs de recherche.....	18
I.4.3 Résultats attendus.....	19
I. 5. Clarifications conceptuelles.....	19
CHAPITRE II. Etude métaphorique des termes relatifs à la corruption en milieu fon	29
II.1 Les formes élémentaires de la corruption.....	29
II.1.1 Les formes de corruption en milieu fon au Bénin.....	34
II.2. Analyse des métaphores conceptuelles liées à la corruption en milieu.....	35
CHAPITRE III. Perspectives pour une diminution de la corruption au Bénin	62
III.1 Approches de solutions d'ordres général.....	62
III.2. Autres types d'approches de solutions.....	65

CONCLUSION	67
Références Bibliographiques.....	69
Annexe.....	74
Tables des matières.....	84

